

ance bulletin

N° 113 ; juin 2005



L'EXCLUSION SOCIALE DES FAMILLES EN EUROPE

Contenu

- p. 3 Editorial
p. 4 L'exclusion sociale des familles en Europe – Rapport du projet « Combattre l'exclusion sociale » 2000-2002
p. 41 Robert Soisson : Globalisation et exclusion sociale : Quelles perspectives pour les jeunes en Europe ?
p. 46 Robert Soisson : Aider les familles à développer leurs compétences
p. 55 Masud Hoghghi : Exclusion sociale et le fait d'être parents
p. 57 Vorbild Pflegeversicherung – Article Letzeburger Land du 3 juin 2005
p. 58 Assemblée Générale de l'ANCE le 3 juin 2005 – Article Journal 28/29 mai 2005

Editeur : Association Nationale des Communautés Educatives (A.N.C.E.)

Section luxembourgeoise de la FICE

Boîte postale 255 ; L-4003 Esch-sur-Alzette

Paraît 4 fois par an – tirage : 400 exemplaires – Imprimé sur du papier recyclé

BULLETIN DE L'ANCE

Editeur: Association Nationale des Communautés Educatives (A.N.C.E.)
Boîte postale 255, L - 4003 ESCH-SUR-ALZETTE
Notre site web : www.ance.lu

Parution: Au moins 4 x par année

Abonnement: Veuillez verser la somme de **15 € sur le compte:**
CCPL: IBAN LU37 1111 0029 7767 0000
avec la mention: Abonnement bulletin ANCE
Pour tout renseignement complémentaire , veuillez vous adresser à:

Charles SCHMIT, président

6, op Grisel
L - 7421 CRUCHTEN
Tél. et Fax : 81 68 80 (privé), 33 34 20 433 (bureau) ou 33 34 20 1 (central)
Fax.: (bureau) 33 32 56 – Mobile : 091 92 92 55
Bureau : Université de Luxembourg ; B.P. 2 – 7201 WALFERDANGE
e-mail: charel.schmit@uni.li

Danielle LELLINGER, secrétaire

50, Chaussée de Kervuen
B - 1160 BRUXELLES
Tél. 0032 26 60 02 83
e-mail : danielle.lellinger@skynet.be

Paul DEMARET, trésorier

70, Val des Aulnes
L - 3811 SCHIFFFLANGE
Tél: 54 15 54 (privé) ; 26 29 32 50 (Centre de Médiation)
Fax : 26 29 32 59 (Centre de Médiation)
e-mail: paul.demaret@mediation.lu

- L'ANCE a été constituée le 9 juin 1978. Elle est la section luxembourgeoise de la Fédération Internationale des Communautés Educatives (FICE) qui a été créée en 1948 sous les auspices de l'UNESCO. La FICE est la seule organisation internationale qui s'occupe des questions de l'éducation en dehors du milieu familial. Comme organisation non-gouvernementale, elle est représentée auprès de l'UNESCO, de l'UNICEF, de l'ECOSOC et du Conseil de l'EUROPE.
- L'ANCE regroupe une cinquantaine de membres actifs (Centres d'accueil, centres d'éducation différenciée, institutions spécialisées, associations de parents et de professionnels du secteur médico-psycho-pédagogique et social ainsi que 150 membres individuels. Les principaux objectifs de l'ANCE sont les suivants:
 1. Défendre les droits des enfants, surtout des enfants les plus démunis
 2. promouvoir la coopération et le dialogue entre les différentes professions du secteur médico-psycho-pédagogique et social
 3. soutenir les communautés éducatives dans les actions et projets visant une amélioration des conditions de vie des enfants
 4. promouvoir la formation continue des professionnels du secteur
 5. mettre en oeuvre des programmes de loisirs et de vacances destinés aux enfants des communautés éducatives
 6. collaborer aux efforts d'intégration scolaire, professionnelle et sociale des enfants défavorisés
 7. publier régulièrement un bulletin
 8. collaborer activement aux travaux de la FICE
 9. favoriser les échanges internationaux à tous les niveaux de l'action éducative

Editorial

Chers lectrices, chers lecteurs,

Le 3 mai 2005 a eu lieu l'Assemblée Générale de l'ANCE à Walferdange. Après avoir assuré la présidence depuis plus de 20 ans, je suis heureux d'avoir trouvé non seulement un successeur compétent, mais toute une équipe nouvelle qui – je l'espère – donnera des impulsions nouvelles aux activités de notre association. Vous trouverez un compte-rendu de l'AG en fin de ce bulletin.

Le « dossier » de ce numéro est consacré au thème de **l'exclusion sociale des familles en Europe**. Du 24 au 26 mars 2000 avait lieu à Luxembourg la première d'une série de conférences/séminaires sur ce thème. J'y participais en tant que représentant de trois organisations internationales œuvrant dans le domaine de l'enfance, à savoir **Euronet**, **EFCW** (qui a disparu en 2003) et la **FICE**. Du côté luxembourgeois, l'ASTI et la Ligue Médico-Sociale étaient également représentés. Dans la suite, trois autres rencontres eurent lieu à Lisbonne, Potsdam et Munich. Le projet a été réalisé par le Bureau de coordination des affaires familiales nationales et internationales allemand (Courbierstraße 12, D – 10787 BERLIN) sous la direction d'Elisabeth Hoffmann qui a également rédigé le rapport final.

Ce rapport constitue la première partie de notre dossier suivi de l'intervention que j'avais faite à Luxembourg sur le thème « **Globalisation et exclusion sociale** – quelles perspectives pour les jeunes en Europe ». Je suis intervenu une deuxième fois à Lisbonne en présentant le texte « **Aider les familles à développer leurs compétences** » qui constitue le troisième texte de ce dossier.

La situation des familles en risque d'exclusion ou de marginalisation ne s'améliore pas. Ces textes sont donc toujours actuels d'autant plus que le gouvernement luxembourgeois a décidé d'organiser sous la « présidence » une

conférence internationale sur le processus de l'**Inclusion Sociale** dans l'Union Européenne où seront discutés des stratégies pour faire avancer le processus d'inclusion sociale. J'ai survolé le volumineux document de base élaboré pour la conférence et j'ai cru comprendre qu'il s'agira de revoir la politique sociale européenne, d'analyser les données statistiques existantes et de les compléter par des informations supplémentaires par des indicateurs de pauvreté qui ne sont pas liés aux notions traditionnelles de « ménage », « revenu » etc. Ce qui me semble important, c'est que la pauvreté sera analysée aussi à partir d'une perspective de l'enfant. Les conclusions (recommandations) me semblent assez techniques et dans l'ensemble, l'analyse politique des mécanismes de marginalisation est très conventionnelle, pour ne pas employer un terme plus péjoratif. Comme c'était le cas il y a cinq ans, je représente Euronet lors de cette conférence.

Une affaire qui fera couler beaucoup d'encre dans les mois à venir est **l'avant-projet de loi relative à la protection sociale des enfants**, qui a été présenté par le Ministère de la Famille le 24 mai lors d'une discussion « informelle » avec des représentants du secteur socio-éducatif. Ce projet de loi touche à des « vaches sacrées » du fonctionnement du secteur et a pour le moment le seul mérite d'avoir lancé une discussion plus que nécessaire sur les finalités de notre système d'aide à l'enfance.

Robert Soisson

Ne pas oublier:

Le comité vous prie de bien vouloir régler vos cotisations pour l'année 2005 et le cas échéant pour 2004. Membres individuels : 15 € et institutions 80 €. Virements sur le compte CCP de l' ANCE:

IBAN LU37 1111 0029 7767 0000



European Region
Région Européenne
Europäische Region

*The International Union of
Family Organizations*

FINAL REPORT

Social exclusion of families in Europe

EU PROJECT: FIGHTING SOCIAL EXCLUSION

*January 2000 to January 2002
Bonn, Lisbon, Vienna*

RAPPORT DES RÉSULTATS

L'exclusion sociale des familles en Europe

PROJET DE L'UE „FIGHTING SOCIAL EXCLUSION“

*de janvier 2000 à janvier 2002
à Bonn, Lisbonne et Vienne*

**Fighting social
exclusion of families**

**Lutter contre
l'exclusion sociale
des familles**

Supported by the
European Commission

Soutenu par la
Commission européenne

Bureau de réalisation du projet :

Comité régional européen de l'organisation familiale européenne

Bureau de coordination des affaires familiales nationales et internationales

Courbierestraße 12

D- 10787 Berlin

Tél.: +49 30 21 96 25 13, Fax : +49 30 21 96 26 38

E-mail: a.sering-muth@agf-familie.de

Directrice de projet :

Elisabeth Hoffmann

Heisterbacherstraße 197

D-53639 Königswinter

Tél.: +49 2223 1809, Fax : +49 2223 279564

E-mail: eua.hoffmann@t-online.de

Table des matières

La famille en Europe : un potentiel d'intégration contre l'exclusion sociale	3
Introduction	4
I Familles et exclusion sociale	
1. La force d'intégration des familles	6
2. L'impact de l'exclusion sociale sur les familles	7
3. La famille au cœur d'une vaste mutation structurelle.....	12
II Méthodes et thèmes actuels pour l'aide à l'intégration	
1. Les conditions socio-politiques cadre : un objet du travail de lobbying.....	15
2. Premières mesures méthodiques pour un travail de relations publiques	18
III Objectifs et stratégies pour un travail pratique avec les familles victimes d'exclusion sociale	
1. Supprimer la disparité existante entre les prestations offertes et la faible revendication de ces prestations	20
2. Exemples d'une pratique performante	21
3. Principes d'un travail avec les parents adapté en fonction des besoins	25
Résumé.....	28
Exposés, ateliers de travail, animations	30
Littérature fondamentale	35

« La famille en Europe : un potentiel d'intégration contre l'exclusion sociale. »

Extraits des manifestations organisées dans le cadre du projet :

« Les familles éclatent pour des raisons de détresse matérielle et à la suite des problèmes psychologiques qui en résultent. »

Sofia Castro Pereira, Portugal¹

« L'exclusion sociale des personnes souffrant d'un handicap mental augmente dans une proportion alarmante. Il n'est pas rare qu'une mère ayant accouché d'un enfant handicapé mental se voie reprochée lors de son séjour à la Maternité d'avoir mis au monde son enfant ». Gerlinde Engelmann, Allemagne²

« Les familles, et en particulier les familles comprenant plusieurs enfants, ressentent très souvent leur vie comme une véritable «lutte pour la survie» menée jour après jour dans des conditions sociales et économiques difficiles. »

Esko Ahonen, Finlande³

« En tant que mère d'une famille exceptionnellement nombreuse, je n'ai trouvé auprès

d'aucun des organismes auxquels je me suis adressée pour obtenir des aides pour l'éducation de mes enfants le moindre respect pour moi ou pour mon travail. »

Inge Wendt, Allemagne⁴

Extraits de l'appel d'offres du projet de la Commission européenne :

« Le traité d'Amsterdam (article 136, 137) prévoit que l'Union européenne est tenue de prendre des mesures visant à promouvoir la **collaboration entre les pays membres** dans la lutte contre l'exclusion (...). »

« Les bases de ces mesures sont les suivantes » :

- **Amélioration du niveau des connaissances**
- **Développement des échanges au niveau des informations et des processus ayant fait la preuve de leur efficacité**
- **Promotion de premières mesures innovantes**
- **Evaluation des expériences**

¹ Sofia Castro Pereira, ANJAF (Lisbonne)

² Gerlinde Engelmann, Bundesvereinigung Lebenshilfe für Menschen mit geistiger Behinderung (Berlin) conférence de Munich du 10.03.2001

³ Esko Ahonen, Västoliitto, The Family Federation of Finland (Helsinki) séminaire de Potsdam du 21.10.2000

⁴ Inge Wendt, ATD quart monde (Munich). Rapport d'expériences et bref exposé lors de la conférence de Munich du 10.03.2001: « Die gesellschaftliche Wertschätzung von Elternarbeit »

Objectif du projet : « Coopération des états membres » (appel d'offres du projet de la Commission de l'UE)

Introduction

Des représentant(e)s originaires de 17 états européens ont réalisé (de janvier 2000 à juillet 2001) un travail de collaboration dans le cadre du projet « Family Watch ». La pluriperspectivité et la pluridimensionnalité de ce projet se sont pas seulement nées des échanges d'expérience et de la coopération transnationale mais également de la rencontre entre les différentes orientations issues de la pratique, la science et la gestion et des médias. Le projet réunissait à la fois des représentants d'organisations (organismes gouvernementaux et indépendants) spécialisées dans les questions relatives aux enfants, aux adolescents, aux familles et des institutions de travail social et un certain nombre de disciplines différentes telles que la sociologie, la pédagogie, la pédagogie interculturelle, la psychologie et la psychiatrie, également représentées ; la presse et la TV, l'administration régionale et nationale et le département « Famille » du Conseil européen étaient eux aussi présents. Nous sommes par ailleurs parvenus à impliquer de plus en plus intensivement dans nos différentes manifestations les familles victimes d'exclusion :

la poursuite du développement de méthodes de participation des personnes concernées à la conception et à l'évaluation de solutions aux problèmes existants constitue une tâche d'avenir d'importance fondamentale. Des premières expériences pratiques ont permis de démontrer que la participation active durable des parents constituait le meilleur moyen de répondre efficacement et de manière adaptée aux besoins existants dans le cadre de la promotion des capacités intégratives des familles.

Les pays ayant participé au projet en tant que partenaires ont été les suivants : le Portugal (Associação Nacional de Jovens para a Acção Familiar, ANJAF), l'Autriche (Katholischer Familienverband Österreichs, KFÖ) et l'Allemagne (Bureau de coordination des questions familiales nationales et internationales – bureau directeur de réalisation du projet).

Objectif du projet « Amélioration du niveau des connaissances. » (Commission de l'UE)

Le projet a débuté par une conférence d'initiation sur le thème « L'exclusion sociale des familles, objet du dialogue entre les différentes institutions de l'Union européenne et les personnes victimes de cette exclusion. » (Luxembourg, du 24 au 26 mars 2000).

Cette conférence avait pour objectif de désigner, dans le cadre d'un échange international de connaissances et d'expérience, un certain nombre de points essentiels concernant le thème de la famille confrontée à l'exclusion sociale. Les expériences réalisées dans le cadre du *travail pratique* effectué par un certain nombre d'organisations et d'institutions accomplissant un travail avec les familles ont constitué une base essentielle, car il n'était à ce stade-là pas possible de trouver une définition universellement reconnue ou empiriquement fondée du concept d'« exclusion sociale ».

Dans le cadre du processus de discussion de fond sur la définition concrète de l'exclusion sociale des familles et sur les conséquences possibles de cette exclusion sur les différents membres de la famille, le problème a été exposé sous l'angle des perspectives scientifiques et administratives.

La collaboration entre les différents experts moteurs du domaine pratique et les domaines science et recherche, qui ont traité les principaux points forts mentionnés selon des méthodes empiriques, a constitué la base de l'ensemble du travail de projet.

Cette étroite coopération, qui a constitué la base de l'ensemble du travail réalisé dans le cadre du projet, a apporté la preuve de son efficacité et de sa modernité.

Les résultats de la conférence initiale du Luxembourg ont été déterminants pour la structuration thématique des deux séminaires de formation du projet intitulé : « L'exclusion sociale des familles : un défi pour les organisations travaillant sur les questions familiales » (Lisbonne, du 20 au 24 juin 2000; Potsdam, du 16 au 22 octobre 2000). Les séminaires organisés s'adressaient en premier lieu aux représentant(e)s des différentes organisations familiales européennes.

Le questionnement de base était le suivant : Quelles sont les mesures concrètes indispensables et réalisables en matière de prévention et de réduction de l'exclusion sociale des familles ? Existe-t-il déjà, sous forme de « *good practice* », des méthodes éprouvées et adaptées aux besoins existants dont les principes pourraient être appliqués par un groupe important de personnes ?

La conférence d'évaluation qui s'est tenue à Munich (du 09 au 10 mars 2001) sur le thème « Les familles en Europe : un potentiel intégratif contre l'exclusion sociale » a permis en même temps de résumer et de développer, sur la base de différents points importants judicieusement sélectionnés, les connaissances acquises dans le cadre du travail sur le projet.

En annexe du projet ont été publiées différentes Factsheets et Newsletters destinées à rendre accessibles aux organisations familiales des états européens les informations de fond sur les domaines thématiques traités (par ex. les méthodes de soutien du „Parenting“).

Les personnes qui participèrent au travail sur le projet eurent l'occasion de découvrir une «Europe des citoyens/citoyennes» dont les préoccupations portaient sur autre chose que sur la publication d'ordonnances ou de directives d'ordre économique. Les personnes présentes étaient réunies pour essayer, par-delà les frontières, de travailler ensemble à résoudre les problèmes existants, partager leurs connaissances, leur expérience, leurs idées et mettre en commun leur motivation et leur solidarité.

En dépit du peu de temps et du peu de personnel disponible, il a tout de même pu se dégager l'idée que l'échange d'informations constituait un élément clé dans la lutte contre l'exclusion sociale. Exploiter ce potentiel et le mettre au service des familles se trouvant dans des situations d'exclusion représente une tâche décisive pour l'avenir pour toutes les personnes décidées à s'engager de manière efficace et pragmatique dans le soutien aux familles.

I Familles et exclusion sociale

Les échanges d'informations transnationales ont permis de mettre clairement en évidence le fait que l'inégalité sociale constituait certes pour les citoyen(ne)s de notre temps un thème existentiel important mais que ce thème n'en demeurait pas moins très largement tabou dans le cadre des discussions publiques. Il existe une manière typique de traiter ce thème et qui consiste à dire en substance : on constate (chiffres à l'appui) qu'il existe dans la société européenne un certain nombre d'inégalités sociales au niveau des revenus, mais nous manquons d'études permettant de comprendre comment ces inégalités se répercutent concrètement sur la famille, cette dernière constituant au cœur de la société « la plus petite des démocraties ».⁵

Les rapports réalisés par des organisations d'œuvres sociales sur le thème de la situation critique des familles (les indicateurs en étant par exemple la courbe rapidement ascendante du nombre

⁵ Ce slogan de l'Année internationale de la famille (1994) n'est que très peu pris en compte dans la discussion publique. Bien que la famille constitue le lieu où se déroulent les événements les plus privés de la vie, l'influence décisive qu'elle exerce sur le climat démocratique d'un pays ou d'une communauté n'est cependant pas reconnue. Comment les parents peuvent-ils donner l'exemple à leurs enfants en matière d'application des comportements démocratiques de base – tels que par exemple la loyauté ou la solidarité – lorsqu'ils assistent précisément au quotidien, dans la société où ils vivent, à des comportements contraires à la loyauté et à la solidarité ?

des divorces, qui atteint les 40%, la tendance toujours plus forte à la violence au sein des familles, le nombre des grossesses parmi les adolescentes, les énormes problèmes que l'on constate en matière de santé, les comportements provocants enregistrés chez les enfants et chez les adolescents et l'appauvrissement matériel des familles de plusieurs enfants) mettent le doigt sur l'urgence qu'il y a à thématiser les processus d'exclusion sociale, et tout particulièrement en ce qui concerne les familles. On ne retrouve pas seulement au centre des préoccupations les groupes dits « à risque » (les familles nombreuses, les familles émigrées, les familles monoparentales ou les familles comprenant un membre handicapé) mais également les familles de type dit « standard ».⁶

Essayons à présent de résumer les principales raisons qui illustrent de manière exemplaire l'importance existentielle du thème de l'exclusion sociale des familles.

1. La force d'intégration des familles

Toutes les études empiriques réalisées sont unanimes à confirmer le fait suivant : la famille dispose d'une manière générale d'un énorme *potentiel d'énergie qui peut lui permettre de protéger et de préserver les personnes contre les processus d'exclusion*.

L'on trouve dans une nouvelle étude britannique un certain nombre d'exemples de cette force d'intégration. Cette étude montre par exemple que les sommes d'argent dépensées par les parents pour leurs enfants n'ont pratiquement aucun rapport avec les revenus dont dispose la famille. Les parents donnent en règle générale la priorité aux dépenses destinées à leurs enfants et renoncent pour eux-mêmes à satisfaire des besoins aussi élémentaires qu'une bonne alimentation, des vêtements neufs ou des activités de loisir.⁷ L'étude permet de constater qu'il faut vraiment que les parents vivent dans des conditions d'indigence absolument extrêmes pour ne pas parvenir à protéger leurs enfants du manque de bien-être matériel.

Les expériences pratiques et les études menées dans le domaine de la psychologie des enfants et des adolescents vont dans la même direction, à savoir que « La grande majorité des parents assume, même dans les pires situations de crise – pauvreté, maladie, chômage ou handicap de santé – la responsabilité de leurs enfants ».⁸

La structure très tendue - faite à la fois de fragilité et de fort potentiel intégratif - qui caractérise la famille constitue une incitation pratiquement indépassable à réunir l'ensemble des forces socialement pertinentes pour le soutien des familles. Les exemples réussis de soutien familial qui nous viennent de France et des pays de l'Europe du Nord démontrent qu'un soutien d'ordre purement financier ne suffit pas à empêcher l'exclusion sociale.

L'exclusion sociale est essentiellement générée par un état d'esprit fondamentalement marqué par le manque d'espoir et de perspective et qui est souvent transmis d'une génération à l'autre. Des études empiriques et l'expérience quotidienne permettent de constater que c'est par un soutien individuel adapté des parents qu'on a les meilleures chances de protéger ces derniers et le potentiel d'intégration qui est le leur du risque d'exclusion sociale. Ce soutien est d'autant plus efficace qu'il est précoce, le meilleur cas de figure souhaitable étant qu'il intervienne avant même la naissance de l'enfant et après cette naissance au plus tard. Cette intervention constitue

⁶ Pieter Kalle: „Families today – From cornerstone to cornered“
exposé tenu lors du séminaire de Potsdam le 17.10.2000

⁷ Sue Middleton: “The Cost of Bringing Up Children: Lessons from Research”
exposé tenu lors du séminaire de Potsdam le 17.10.2000

⁸ Masud Houghghi: „Social Exclusion and Parenting“
exposé tenu lors du séminaire de Potsdam du 17.10.2000

la meilleure manière d'éviter la transmission intergénérationnelle de chances de développement détériorées.⁹

2. L'impact de l'exclusion sociale sur les familles

a. De la perspective des gouvernements nationaux

« L'exclusion sociale intervient lorsque la détresse matérielle empêche – entièrement ou en partie – la participation à la vie sociale. »

*Segismundo Pinto, Portugal*¹⁰

« La difficulté à concevoir une structure permettant de concilier activité professionnelle rémunérée et vie de famille constitue un important facteur d'exclusion. Une structuration du monde du travail bien adaptée à la vie de famille contribue pour une part importante à lutter contre l'exclusion. »

*Irene Slama, Autriche*¹¹

« L'exclusion sociale est étroitement liée au chômage, qui enclenche la spirale infernale isolement-dépression-désespoir-difficultés d'intégration professionnelle. »

*Ilkka Oksala, Finlande*¹²

« L'exclusion sociale revêt une dimension qui va au-delà de la pauvreté matérielle en ce sens que les familles qui en sont victimes se trouvent frappées d'exclusion en raison de l'insuffisance, au sein de la société, d'une culture de l'enfance et de la parentalité; une exclusion qui se traduit par exemple par une absence de valorisation et d'égards envers ces familles. »

*Michel Neyens, Luxembourg*¹³

« Il est difficile de formuler une définition indiscutable du concept d'exclusion sociale des familles, mais on trouve au cœur du problème la pauvreté matérielle, le chômage, une faible qualification professionnelle, la délinquance et un environnement d'habitat déprimant. »

*Virginia Burton, Grande-Bretagne*¹⁴

b. La perspective de la recherche et de la science

- Définition du terme

Initialement formulé en France, le concept d'« exclusion » s'est depuis les années 80 répandu dans les différents milieux européens de la recherche. On considérerait en règle générale qu'il existe un rapport étroit entre exclusion, pauvreté matérielle et chômage.¹⁵

⁹ Masud Hoghghi : cf. annotation 8

¹⁰ Segismundo Pinto: „ Soziale Ausgrenzung von Familien als Gegenstand von Regierungspolitik - Repräsentantinnen und Repräsentanten nationaler Regierungen berichten “
exposé tenu lors de la conférence de Munich du 10.03.2001

¹¹ Irene Slama : cf. annotation 14
exposé tenu lors de la conférence de Munich du 10.03.2001

¹² Ilkka Oksala: cf. annotation 14
exposé tenu lors de la conférence de Munich du 10.03.2001

¹³ Michel Neyens : cf. annotation 14
exposé tenu lors de la conférence de Munich du 10.03.2001

¹⁴ Virginia Burton : exposé tenu lors de la conférence de Munich du 09.03.2001
Lonica Vanclay: „Prinzipien zur Unterstützung von Kindern und Jugendlichen“, Workshop

La Communauté européenne, qui a, en 1989, intégré ce concept à son vocabulaire officiel, a depuis cette date mis en place un certain nombre de programmes regroupés sous le mot d'ordre « Combat contre l'exclusion sociale ».

Les termes de pauvreté et d'exclusion sociale sont, à ce jour, pratiquement utilisés comme synonymes dans la plupart des discussions, sans que le concept ait jamais fait l'objet d'une définition claire. Aucune méthode d'observation superficielle ou unidimensionnelle n'a encore permis de cerner exactement l'importance existentielle du phénomène de l'exclusion sociale.

La définition de travail du concept d'exclusion sociale, qui constitue la base du travail réalisé dans le cadre de ce projet, se caractérise par le fait *que l'exclusion sociale d'individus et de groupes dépasse la définition étroite de la pauvreté, considérée comme absence de biens matériels, et revêt résolument le sens d'isolement social.*¹⁶

Un tel isolement, qui peut exister à des degrés divers, se manifeste par exemple par l'absence de liens tant sur le plan social que familial, l'absence d'appartenance à une association ou à une amicale locale et par l'incapacité pour les personnes concernées à revendiquer une prestation dont elles sont habilitées à bénéficier.

(Cette définition correspond également à la conception de „social exclusion“ du projet „Human Dignity and Social Exclusion“ du Conseil européen.¹⁷)

La définition de travail formulée dans le cadre du projet s'est avérée au cours de la période de réalisation de ce projet être une base solide à partir de laquelle il est possible de cerner de façon précise et de développer le concept d' « exclusion sociale des familles ».

- Nouveaux critères d'évaluation de l'exclusion sociale dans „Poverty and Social Exclusion Survey“

Dans le cadre d'une étude britannique menée à large échelle et qui demeure à ce jour unique en Europe tant sur le plan méthodique que thématique, a été pour la première fois mis en place un certain nombre de critères pouvant permettre de mesurer l'exclusion sociale. Les résultats obtenus relatifs à la thématique du projet ont conditionné un progrès décisif qui constitue également une bonne base de départ pour le travail pratique avec les familles.¹⁸

Les méthodes utilisées et les résultats obtenus dans de cadre de cette étude se sont révélés à un même degré significatifs pour le *travail pratique avec les familles* effectué sur place, ainsi que pour *les disciplines de recherche* telles que par ex. la sociologie et la pédagogie ou pour *l'organisation de la politique*.

¹⁵ Wochenbericht : „Exclusion“ in der Armutsforschung und der Systemtheorie, no. 26, p. 117-125, Göttingen 1998

¹⁶ International Institute for Labour Studies: „Social exclusion and anti-poverty strategies“.

Research project on the patterns and causes of social exclusion and the design of policies to promote integration, Genève 1998

(cf. également Newsletter „Family Watch“ no. 1)

¹⁷ „Social Exclusion and Human Dignity in Europe“

Background report for the proposed initiative by the Council of Europe;

Katherine Duffy, Strasbourg 1995

¹⁸ Cf. Sue Middleton : annotation 7

„Poverty and Social Exclusion Survey of Britain“ (étude PSE)

D. Gordon, L. Adelman, J. Bradshaw, R. Levitas, S. Middleton, C. Pantazis, S. Payne, P. Townsend, J. Williams, York 2000

« L'exclusion sociale » est ici définie comme l'une des trois dimensions différentes de défavorisation sociale. Il s'avère que les trois dimensions suivantes

- Faiblesse des revenus
- Déficit de soins matériels
- Exclusion sociale

bien que liées, ne sont en aucun cas synonymes.¹⁹

*On entend par exclusion sociale « un manque d'accès aux relations et aux activités sociales qui est susceptible d'entraîner une détérioration considérable de la qualité de vie. »*²⁰

Quel est le rapport entre précarité matérielle et exclusion sociale ?

Des études réalisées permettent de constater que certaines familles peuvent se trouver dans un état de détresse matérielle totale sans pour autant être victimes d'exclusion sociale. Cela peut par exemple être le cas lorsque ces familles résident dans un pays, une région ou un environnement local où règne un sens communautaire très développé, renforcé par des réseaux sociaux composés d'amis ou de relations familiales.

Comment ressent-on concrètement l'exclusion sociale ?

L'étude PSE procède à un examen séparé des enfants et des parents. Cette manière de procéder est motivée par le fait que les enfants doivent être analysés à la lumière des besoins spécifiques de leur âge et des situations de vie qui sont les leurs et non « vus à travers les lunettes de leurs parents ».

Perspective de l'enfant :

En ce qui concerne les enfants, sont définis trois domaines clés à l'intérieur desquels ils peuvent faire l'expérience de l'exclusion sociale :

Il est tout d'abord démontré que les enfants victimes d'exclusion bénéficient d'un accès considérablement limité aux *prestations locales*, telles que par ex. le soutien scolaire, les garderies, les structures de jeu sécurisées de proximité ou les groupes de jeu.

¹⁹ Sue Middleton : cf. annotation 7

Sue Middleton présente dans son exposé les tout nouveaux critères de mesure de la pauvreté qui ont été développés dans le cadre de l'étude PSE. Ces critères permettent de refléter l'ampleur du problème sous une forme à la fois plus différenciée et plus concrète que le critère traditionnellement invoqué de l'importance des revenus. Ce dernier point et la participation des familles concernées à la réalisation de l'étude permettent de faire du travail de recherche une base valable pour l'ensemble des domaines - politique, monde du travail, institutions familiales - qui se sont fixé comme objectif l'étude des familles. Afin de repousser d'emblée l'habituel amalgame qui est fait entre « pauvreté » et « faiblesse des revenus », l'étude s'emploie à mettre l'accent sur le concept de « déficit de soins matériels ». Le « déficit de soins matériels » est mesuré en fonction de l'absence d'un certain nombre « d'éléments dont la nécessité vitale est socialement reconnue ». L'étude s'appuie, pour la mise en place de critères de mesure concrets en matière de déficit de soins matériels, sur un très grand nombre de sondages effectués sur les familles, et cela permet aux familles concernées de participer directement et de manière déterminante à l'étude de recherche réalisée.

Exemples extraits d'une liste des objets d'usage quotidien considérés par les parents comme indispensables : dans la rubrique « Produits alimentaires » : des fruits ou des légumes frais au moins une fois par jour ; dans la rubrique « Vêtements » : une paire de chaussures neuves confortables, un imperméable chaud ; dans la rubrique « Participation et activités » : pouvoir aller à la piscine au moins une fois par mois ou pouvoir inviter un ami à manger au moins deux fois par mois. L'étude permet de constater que 18,4% des enfants ne peuvent pas se permettre au moins deux des objets cités par leurs parents comme étant indispensables et entrent de ce fait dans la catégorie des personnes victimes de déficit de soins matériels.

²⁰ Sue Middleton : cf. annotation 7

Ces enfants sont par ailleurs fréquemment exclus des *relations sociales*, en ce sens qu'ils n'ont que peu ou pas du tout l'occasion de pratiquer un hobby et de participer à des voyages scolaires ou à des fêtes.

Troisième critère : l'*exclusion à l'école* se manifeste par le fait que ces enfants se trouvent plus souvent que la moyenne confrontés (en tant qu'auteur et/ou victime) à la violence et frappés d'exclusion scolaire pendant de longues périodes. Autre fait lourd de conséquence pour l'avenir de l'enfant : les enfants victimes d'exclusion présentent plus souvent que les enfants non-victimes des besoins en matière d'enseignement spécifique mais ne disposent que de très peu de possibilités de participer à des mesures de soutien scolaire.

Il existe un autre exemple illustrant le rapport entre la pauvreté matérielle et l'exclusion sociale : il s'agit du fait que les enfants souffrant d'un déficit de soins matériels se trouvent plus de 14 fois plus souvent exclus des structures enfantines telles que les jardins d'enfants, les groupes de jeu ou les groupes mère-enfant que les enfants matériellement plus favorisés. On constate toujours que l'exclusion de l'enseignement scolaire représente un élément déterminant pour l'avenir d'un enfant. Les enfants victimes d'un déficit de soins matériels se retrouvent 15 fois plus fréquemment exclus de l'école que les enfants du même âge issus de familles matériellement aisées.

Du point de vue des parents, l'exclusion sociale se manifeste aux niveaux suivants :

- *Exclusion des services et des prestations* (autrement dit, d'une part des services fondamentaux domestiques (eau, gaz, etc.) et d'autre part des services locaux relevant du public et du privé),
- *Exclusion des activités et des contacts sociaux* (participation à des activités sociales, intensité des contacts familiaux et amicaux, accès à des soutiens pratiques et psychologiques pour les parents en situation difficile),
- *Exclusion de la participation citoyenne* (fréquence de la participation à la vie sociale et politique de leur environnement chez les parents interrogés).

Tous les entretiens réalisés avec des groupes représentatifs des catégories suivantes : parents souffrant de déficit de soins matériels, parents ne souffrant pas de déficit de soins matériels et personnes sans enfants, montrent qu'il existe dans tous les domaines d'exclusion indiqués ci-dessus moins de différences entre les parents et les personnes sans enfants qu'entre les parents économiquement faibles et économiquement aisés.²¹

- C'est ainsi par exemple que plus de 20% des parents victimes de déficit de soins matériels limitent leur consommation de gaz afin de ne pas risquer de se retrouver privés d'alimentation en gaz à la suite de factures impayées (le gaz constituant la source de chauffage principale). Les parents souffrant de déficit de soins matériels sont 4 à 6 fois plus souvent exclus de la possibilité de participer à des cours du soir (qui pourraient leur apporter les qualifications professionnelles dont ils ont un besoin urgent) ou de fréquenter le cinéma ou le théâtre que les parents économiquement plus favorisés. Interrogées sur les raisons de cet état de fait, les personnes concernées ont invoqué à la fois le manque d'argent et le manque de temps. Ces parents doivent en effet souvent effectuer un nombre d'heures important dans des emplois mal rémunérés et ne disposent donc ni du temps ni des moyens financiers nécessaires. Une constatation qui démontre clairement que la création de postes de travail ne suffit pas à elle seule à lutter contre l'exclusion sociale.

²¹ Sue Middleton: „Deprivation and Social Exclusion among Children and Parents: Lessons from Research“, exposé tenu lors de la conférence de Munich du 09.03.2001

- Les entretiens réalisés montrent que les parents économiquement faibles bénéficient d'un soutien considérablement plus réduit que les parents financièrement plus favorisés lorsqu'ils doivent résoudre des problèmes d'ordre pratique (par ex. aide ménagère en cas de maladie) ou émotionnel. 33% des parents souffrant de déficit de soins matériels déclarent ne disposer d'aucun interlocuteur avec lequel ils pourraient s'entretenir de leurs problèmes éducatifs, relationnels ou autres.
- Les études réalisées permettent de constater que les personnes avec enfants frappées de déficit de soins matériels courent un risque plus élevé de souffrir de maladies psychologiques que les parents appartenant à des milieux plus favorisés.²²
Interrogés sur les raisons de leur sentiment d'isolement et de dépression (étude PSE), les parents concernés ont cité la nécessité permanente à laquelle ils se trouvent confrontés de faire face à leurs obligations sans jamais pouvoir bénéficier d'aide ou de contacts sociaux ; ils mentionnent également le manque d'argent qui les empêche d'envisager l'achat d'une voiture ou leur interdit l'usage de moyens de transport onéreux.

Si l'on pose la question de savoir s'il y a interaction entre la pauvreté ou le déficit de soins matériels et l'isolement social, il ressort clairement que le déficit de soins matériels, même s'il ne peut être considéré comme le seul facteur de l'exclusion sociale, contribue cependant très fortement à aggraver cette exclusion.

Les résultats des recherches présentés ici et les méthodes sur lesquelles ils s'appuient (*participation des personnes concernées, définition claire des concepts*) sont exemplaires dans le domaine de l'exclusion sociale des familles. Développés au niveau national dans le cadre de l'étude PSE, les critères de mesure de l'exclusion sociale reposent sur des principes de base suffisamment larges et ouverts pour pouvoir être appliqués dans tous les pays d'Europe. Cette étude revêt donc une fonction pilote.

Un nouveau pas consiste à déterminer les origines de l'exclusion sociale des parents ne souffrant pas de déficit matériel et à élaborer une méthode de mesure de l'exclusion sociale ou de l'isolement social dans ce cas.²³

Au cours de la réalisation du projet a été formulé un certain nombre de questions qui mériteraient de faire l'objet d'un traitement de recherche :

- Pourquoi, dans de nombreux pays européens, les parents, toutes classes sociales confondues, ont-ils l'impression d'être socialement isolés dans leur «lutte pour la survie» ?
- Comment se fait-il que le thème de la parentalité soit, dans la plupart des pays européens, totalement ignoré par le monde du travail, les médias et la politique comme ne constituant pas un thème digne d'intérêt ?
- Existe-t-il un rapport entre la démission des parents face à leurs enfants et le manque de valorisation du travail familial (non rémunéré) que l'on retrouve dans de nombreux pays ?
- Comment les parents considèrent-ils eux-mêmes leur propre situation et quels sont leurs besoins en matière de soutien ?

²² Maria Hofecker-Fallahpour: « Soziale Ausgrenzung von Familien aus dem Blickwinkel der Psychiatrie », exposé tenu lors de la conférence de Munich du 09.03.2001

²³ Sue Middleton : cf. annotation 7

Abordons à présent une autre question, qui a déjà fait l'objet de premières études empiriques. Il s'agit de l'expérience d'exclusion sociale à laquelle se trouvent confrontées les familles dont l'un des parents est atteint d'une maladie psychique.

De premières études réalisées et des expériences pratiques ont permis de démontrer que la maladie psychique du père ou de la mère alourdissait considérablement les conditions cadre de la parentalité et signifiait souvent pour l'ensemble de la famille un isolement social total (de nombreuses femmes souffrant d'une maladie psychique - et de nombreux hommes également - osent malgré cela prendre la décision de devenir parents et les demandes d'interruption volontaire de grossesses sont très rares dans ces groupes de personnes). Des études menées sur des enfants de parents schizophrènes montrent cependant que le développement de ces enfants est généralement meilleur lorsqu'ils grandissent chez leurs parents. En ce qui concerne les maladies psychiques des parents, l'opinion qui prévaut actuellement est que nous ne disposons pas encore de suffisamment de matériel de recherche pour qu'il soit possible de porter un jugement décisif sur les conséquences directes des différents symptômes psychopathologiques des parents sur leurs enfants.

Cependant, toutes les constatations qui ont pu être faites semblent démontrer qu'un réseau familial et institutionnel stable jouerait un rôle capital dans la réalisation de la parentalité (en 1998 a été élaboré à Bâle, sur le modèle anglo-américain, le premier concept de traitement mère-enfant).

Il est par ailleurs urgent de mettre en place un nombre suffisant de places de traitement mère-enfant au sein des établissements psychiatriques et d'augmenter de manière significative les offres de traitement ambulatoires, stationnaires ou semi-stationnaires destinés aux futurs ou aux nouveaux parents souffrant de maladies psychiques, afin que ces derniers puissent, dans un cadre protégé, apprendre la parentalité. Il serait également souhaitable de développer un service de suivi partiel à domicile des parents et de l'enfant.²⁴

3. La famille au cœur d'une vaste mutation structurelle

a. La mutation du monde du travail et de la société

On peut se poser la question de savoir s'il existe – en dehors de la pauvreté et du déficit matériel – d'autres facteurs susceptibles de renforcer encore l'exclusion sociale.

Les rapports rédigés à partir des expériences pratiques mettent l'accent sur le fait que de plus en plus de familles dites « de type standard » se trouvent confrontées à des processus de défavorisation sociale – déficit des soins matériels²⁵ – et d'exclusion, autrement dit d'isolement social.

Cet état de choses est incontestablement dû en grande partie à la mutation structurelle de notre société, mutation qui se reflète dans certaines modifications des mentalités (pluralisme, individualisme) et des faits (démographie, économie du travail).²⁶

Le terme d'« exclusion sociale » est d'ailleurs pris ici au sens très large et désigne les préjudices dont sont victimes les personnes avec enfants. Citons pour exemple les désavantages dont souffrent les parents au niveau de la concurrence dans le monde du travail. Bien que cet élargissement de sens ait pour effet d'augmenter considérablement le nombre des personnes pouvant être considérées comme victimes d'exclusion sociale, l'on doit malgré tout se garder de

²⁴ Maria Hofecker-Fallahpour : cf. annot. 22

²⁵ Viola Berger: « Prävention im Feld von Armut und sozialer Isolation »
exposé d'incitation tenu lors du séminaire de Potsdam du 20.10.2000

²⁶ Nuno Colaco. « Eltern im Wandel der Gesellschaft »,
exposé tenu lors du séminaire de Lisbonne du 20 juin 2000

généraliser ce terme. L'élargissement de ce concept doit plutôt nous faire prendre conscience du fait qu'il est nécessaire de développer, à l'aide de méthodes empiriques, des critères de mesure de l'exclusion sociale autres que la faiblesse des ressources financières ou le déficit de soins matériels.

Cela paraît d'autant plus judicieux que la situation de vie des familles est considérablement influencée par la mutation structurelle majeure que l'on observe dans la société de nombreux pays du Sud, de l'Est et de l'Ouest de l'Europe.

Les changements dans le domaine des conditions structurelles cadre et leur répercussion (génératrice d'exclusion) sur les familles sont particulièrement perceptibles dans les domaines suivants :

- Profession des deux parents/ ou isolement social de la cellule familiale réduite et besoins élevés qui en résultent en matière de garde d'enfants.²⁷
- Absence de réseaux sociaux informels (en particulier en milieu urbain).
- Tendance au développement de sociétés sans enfants ou éloignées des enfants.
- Les différents domaines de vie (habitat, soins, loisirs, etc.) sont de plus en plus influencés par le mode de vie et le pouvoir d'achat des personnes sans enfants.
- Les enfants trouvent dans la vie publique peu d'espaces d'épanouissement.
- La disparition des modèles de vie traditionnels et la pluralité des différentes formes de vie possibles dans la société postmoderne exigent une très grande flexibilité personnelle et une très forte capacité d'esprit critique.
- L'économie de marché est dominée par le modèle idéal du/de la salarié/e à temps plein disponible pratiquement en permanence, autrement dit le/la salarié/e sans obligations familiales.²⁸
- Désavantages pour les parents sur le plan de la concurrence : manque de ressources pour des mesures de recyclage ou de formation continue, problèmes au niveau d'un véritable „Quality-time“ (tenter de concilier vie professionnelle et vie de famille mobilisant toutes les forces du parent).

b. La famille dans la conscience collective

Les expert(e)s des milieux médiatiques mettent le doigt sur une autre raison, généralement peu prise en compte, d'exclusion sociale ou d'isolement social des parents. Ils expliquent à l'aide d'exemples extraits de la presse écrite, de la radio et de la télévision, que les médias reflètent un rapport contradictoire de nos sociétés à la famille. La famille, ses prestations et ses besoins ne sont que peu ou pas du tout thématiques dans les médias. Dans les rares cas où le thème est traité, il l'est ou bien sous la forme d'une idéalisation de la famille – présentée sous les images idylliques que nous connaissons tous – ou bien sous forme des gros titres de la presse à sensation qui contribuent à ancrer dans la conscience collective l'image de « parents indignes » démissionnaires. *Résultat : ce qui constitue la réalité usuelle des familles est totalement absent des médias et cette absence prive de nombreuses familles d'une possibilité d'identification réaliste des situations liées à la vie familiale.*

Certains indices sembleraient indiquer que le ressenti subjectif des parents, qui ont l'impression d'être abandonnés à leurs problèmes, est en parti dû au fait que les mass media, qui contribuent à forger l'opinion, ne traitent pratiquement jamais de thèmes portant sur la famille. Des entretiens réalisés avec des mères de la classe dite moyenne et dotées d'une formation universitaire mettent

²⁷ Klaus Zapotoczky: „Reconciliation of work outside the home and family-life: a fundamental right for parents“, exposé tenu lors du séminaire de Lisbonne du 21.06.2000

²⁸ Gabriele Kriese: « Hauptprinzipien einer rollenkritischen Erziehung von Kindern und Jugendlichen », exposé d'incitation tenu lors du séminaire de Lisbonne du 21.06.2000

en évidence un état d'esprit de base qui apparaît peu après la naissance d'un enfant et qui est dominé par l'impression de ne pas être à la hauteur de la tâche parentale ; un sentiment qui est d'autant plus fort que l'éducation d'un enfant ne bénéficie d'aucune reconnaissance sociale. A cela vient s'ajouter le fait que la naissance d'un enfant signifie également pour la mère la perte du contact avec ses collègues de travail et, en particulier dans les villes, l'absence de réseau social (tel que par exemple le contact aux membres de la parenté plus éloignée). Les premières études menées montrent que les pères au foyer qui assurent la garde de l'enfant font exactement les mêmes expériences.

On observe dans les milieux spécialisés de la psychiatrie un certain nombre de signes qui montrent clairement que les mères sont plus nombreuses à éprouver un sentiment de découragement ou de dépression que ce n'était le cas il y a environ vingt ans. Et c'est précisément parce que la dépression a sur la relation mère-enfant des effets négatifs durables et constitue un facteur central de transmission intergénérationnelle négative que la prévention et le soutien revêtent dans ce domaine une importance primordiale dans le cadre du travail présent et futur avec les familles victimes d'exclusion.²⁹

On a pu constater au cours du travail sur le projet que la thèse selon laquelle *l'exclusion sociale des personnes avec enfants n'est probablement pas seulement influencée par des facteurs économiques et par l'absence d'infrastructures adaptées aux familles mais également par la conscience prédominante dans la société de la structure réelle et de la valeur qui sont celles des familles* gagnait de plus en plus de terrain.

Des preuves venant confirmer ou infirmer cette thèse constitueraient selon nous un thème extrêmement intéressant dans le cadre d'un réseau international.

Objectif du projet : « Echanges d'informations et de processus ayant fait la preuve de leur efficacité » (Commission de l'EU)

II Méthodes et thèmes actuels pour l'aide à l'intégration

Ici sont présentés différents domaines et un certain nombre de méthodes de travail qui, selon les organisations familiales, scientifiques et administratives impliquées dans le projet, ont été considérées comme extrêmement innovantes.

Il convient tout d'abord de désigner les conditions socio-politiques cadre comme objet de la défense des intérêts des familles.

Nous nous sommes ensuite efforcés dans notre travail de projet d'aborder la question assez difficile d'une définition des objectifs et des méthodes adéquats nécessaires en matière de travail pratique avec les familles victimes d'exclusion.

Il ne nous a pas été possible, dans le cadre de ce projet, d'étudier la totalité des thèmes dignes d'intérêt et nous n'avons pu fournir qu'un travail d'exemplarité. Le critère principal retenu dans le choix des thèmes sélectionnés a été le degré de gravité des besoins des familles.

Les expériences réalisées dans le cadre du travail pratique avec les familles ont également constitué la base de sélection des thèmes choisis.

²⁹ Pascale Gmür : MutterSeelenAllein: Erschöpfung und Depression nach der Geburt, Zurich 2000

1. Les conditions socio-politiques cadre : un objet du travail de lobbying

„Les personnes travaillant dans des structures de soutien ont une double tâche : elles sont d'une part tenues concrètement d'aider là où la détresse est la plus grande et la solidarité avec les personnes concernées exige d'autre part d'elles un engagement socio-politique et une volonté d'éliminer ou de réduire les inégalités fondamentales de notre système social“³⁰

De quelle manière les organisations familiales peuvent-elles contribuer à la réalisation de cet objectif ?

C'est au centre de cette question que se situe le travail de relations publiques et de lobbying et deux autres questions se posent alors immédiatement : quels sont les *thèmes* importants qui doivent être traités dans un travail de lobbying et quelles sont les *méthodes* les plus aptes à véhiculer ces thèmes dans l'opinion publique ?

Nous ne prétendons pas livrer un exposé de l'ensemble des thèmes dignes d'intérêt existants, nous ne pouvons que mettre l'accent – à l'aide d'exemples et en fonction des impulsions de l'expérience pratique - sur un certain nombre de points.

L'un des objectifs essentiels du travail de lobbying est le lancement d'un vaste débat public portant sur les thèmes inhérents à la famille et susceptible d'entraîner une prise de conscience des besoins et des prestations des familles.

Le fait que les milieux politiques, économiques et sociaux ne prennent pas en compte les problèmes familiaux ou même vont à l'encontre d'une solution à ces problèmes a souvent pour origine un manque de prise de conscience de ces problèmes et beaucoup plus rarement qu'on ne le croit une insuffisance de ressources financières.

a. Thèmes pour une défense des intérêts axée sur la famille

Thème ciblé : la famille et la vie professionnelle

Nous avons essayé de résumer un certain nombre d'aspects essentiels de cette thématique qui, bien que jouant un rôle en apparence insignifiant, peuvent selon nous contribuer à l'élaboration de solutions aux problèmes :

- (1) Répercussions du chômage des parents sur la famille
- (2) Parents en situation de précarité professionnelle
- (3) Nécessité d'une redéfinition du concept de « travail »
- (4) Adaptation du monde du travail à la famille

(1) Répercussion du chômage des parents sur la famille

Partant d'une question d'actualité, à savoir le fait que de très nombreux pays membres de l'UE enregistrent des taux de chômage élevés (5%-10%), il nous a semblé important de nous pencher sur le rapport qui existe entre le chômage des parents et la vulnérabilité des familles face aux processus d'exclusion sociale.

Une étude de recherche réalisée au Danemark nous montre avec une effarante netteté les conséquences négatives que peut avoir le chômage des parents, et en particulier le chômage de longue durée, sur l'ensemble du relationnel familial³¹. Et rien ne nous permet de penser

³⁰ Robert Soisson: « Zwischen Anspruch und Wirklichkeit: Die Arbeit mit Familien in sozialer Ausgrenzung », exposé tenu lors du séminaire de Potsdam du 16.10.2000

³¹ Mogens Christofferson: « Aufwachsen mit Erwerbslosigkeit. Langzeitstudie über die Konsequenzen elterlicher Erwerbslosigkeit für Kinder »,

que les résultats de cette étude ne sont significatifs que pour le seul pays dans lequel elle a été menée.

Cette étude met clairement en évidence le fait que le chômage, lorsqu'il frappe dans une société où la valeur d'une personne se mesure à son degré de réussite professionnelle et au niveau de son compte en banque, a pour conséquence un effondrement radical de l'estime de soi et se traduit souvent par une rupture des contacts sociaux qui peut même déboucher sur un isolement total. Les résultats des travaux de recherche montrent de façon manifeste que ces différentes conditions entraînent fréquemment une détérioration des relations parents-enfants ainsi qu'une destruction des liens avec le partenaire. On constate dans la majorité des cas une nette déstabilisation de la santé psychique et physique de l'ensemble des membres de la famille ainsi qu'une détérioration des résultats scolaires chez les enfants.

(2) Parents / Familles en situation de précarité professionnelle

L'étude de recherche britannique PSE déjà citée attire l'attention sur le fait – généralement trop peu pris en compte – que les emplois à temps partiels sous-payés nuisent également beaucoup à la relation des parents à leurs enfants en raison de l'excès de fatigue et du manque de temps qu'ils entraînent. En règle générale, ce type d'emploi a même pour effet de détériorer la situation familiale plus fortement que ne le feraient les aides sociales.³² *La création de nouveaux emplois ne permet donc pas, à elle seule, de lutter contre l'exclusion sociale!*

Les rapports émanant des organisations d'œuvres sociales démontrent clairement que ce phénomène est identique dans la plupart des pays européens.³³

(3) Nécessité de redéfinir le concept de travail

Il est urgent de remettre fondamentalement en question le fait que les termes de «travail» et «d'emploi» sont considérés comme synonymes, le travail familial demeurant quant à lui totalement dévalorisé. Les résultats obtenus à partir de nouvelles études consacrées à ce thème mettent pourtant en lumière le fait qu'il existe dans la plupart des domaines importants une interchangeabilité entre les compétences exigées dans un travail salarié et celles qui sont requises dans le travail familial.

Si l'on compare les compétences requises dans des domaines extra familiaux et les prestations qui doivent être réalisées pour assurer la gestion d'une famille, on se rend compte que les compétences nécessaires dans l'un et dans l'autre des deux cas sont pratiquement interchangeables. Cela est d'autant plus important que les exigences du monde du travail se trouvent en pleine mutation et que les compétences sociales entrent pour 30%, dans le domaine des médias pour jusqu'à 50%, dans le profil global des qualifications requises.

Des exemples de compétences considérées comme essentielles dans le monde du travail – et qui sont également requises au sein de la famille au niveau de l'éducation, du relationnel et du suivi – et même sur le plan économique – sont *la persévérance, la flexibilité et l'aptitude au compromis*. La diversité des critères de compétence démontre que le travail familial revêt une valeur équivalente et confère une certaine confiance en soi, mais les critères sont également un instrument permettant d'établir un profil de compétence personnel des pères et des mères dans la perspective d'une reprise d'activité professionnelle. Ils peuvent être

exposé tenu lors de la conférence initiale du Luxembourg du 24.03.2000
(documentation en trois langues disponible auprès du bureau de coordination)

³² Sue Middleton, cf. annotation 7

³³ Bernhard Huf: « Thematischer Impuls aus der Praxisarbeit mit ausgegrenzten Familien »
exposé tenu lors du séminaire de Potsdam du 16.10.2000
- DIE ZEIT, no. 51, déc. 2001, p. 25-28: « Die große Not der Kleinen »

utilisés dans le domaine économique et administratif comme des facteurs décisionnels dans le choix d'un collaborateur. Même si ce dernier point relève certainement plus du vœu pieux que de la réalité, un pas important en direction de sa concrétisation consisterait cependant à intégrer dans la conscience collective les constatations que nous venons d'exposer.³⁴

Il s'agit là d'une tâche concernant les organisations non gouvernementales et dont l'objectif est de provoquer une modification de conscience qui devrait permettre une perception réaliste des prestations et des besoins qui sont ceux des familles.

(4) Revendication : une orientation familiale du monde du travail

L'importance d'un travail de lobbying efficace dans le monde du travail et apte à favoriser les conditions de „best-practice“ favorables à la famille qui existent déjà sur le lieu de travail est dans la plupart des pays européens sous-estimée. Il existe à ce niveau dans les états d'une grande partie de l'Europe de l'Ouest et du Sud une forte nécessité d'action.

Le chef du département des ressources humaines d'une entreprise de 600 effectifs explique, en se basant sur l'exemple de sa propre entreprise, que l'implication conséquente des données familiales dans l'organisation de l'entreprise génère une situation de „double-winner“. « Loin d'être à ranger dans la colonne des pertes de notre très prospère entreprise, une politique de direction centrée sur la famille permet au contraire à l'entreprise de réaliser des profits car notre orientation familiale a sur la productivité des effets incroyablement positifs. »³⁵

Il serait judicieux de rassembler des modèles de ce type provenant des différentes nations afin de mettre ces modèles à disposition d'un autre cercle – avec l'aide, par ex., d'un réseau international. Les connaissances réunies par l'intermédiaire d'un tel réseau pourraient alors servir de base incontournable d'argumentation pour la défense des intérêts des familles ; et Il serait judicieux de rassembler des modèles de ce type provenant des différentes nations afin de mettre ces modèles à disposition d'un autre cercle – avec l'aide, par ex., d'un réseau international. Les connaissances réunies par l'intermédiaire d'un tel réseau pourraient alors servir de base incontournable d'argumentation pour la défense des intérêts des familles ; et ce, tant sur le plan public qu'auprès des associations patronales et salariales. Le projet réalisé peut également avoir des effets moteurs dans ce domaine.

Thème ciblé : transmission des compétences en matière de questions familiales dans les écoles et les universités

Ce thème qui, dans le cadre d'une défense des intérêts des familles, devrait être introduit dans la conscience collective, a été évoqué dans le cadre du projet mais n'a pas fait l'objet d'un examen approfondi.

*Dans la perspective d'une prévention aussi précoce que possible de l'exclusion sociale, il est urgent de procéder à une relecture critique des contenus pédagogiques de l'enseignement scolaire et universitaire en matière de transmission des compétences dans le domaine du quotidien.*³⁶

Il convient dans cette démarche de tenir essentiellement compte des bases de la psychologie, par exemple dans les domaines de la communication entre les personnes et dans la compréhension de

³⁴Wolfgang Erler: « Aufwertung von Familienarbeit durch den Transfer von Familienkompetenzen in die Arbeitswelt – Ergebnisse aus einem Drei-Länder-Forschungsprojekt », exposé tenu lors du séminaire de Potsdam du 19.10.2000

³⁵Thomas Saile: « Double-Winner » - Situation durch familienorientierte Unternehmensführung » exposé d'incitation tenu lors du séminaire de Potsdam du 19.10.2000
Eliane Tenten: « Das neue Netzwerk WorkLife Alliance Balance » exposé tenu lors du séminaire de Potsdam du 19.10.2000

³⁶Robert Soisson: « Aider les familles à développer leurs compétences » exposé tenu lors du séminaire de Lisbonne du 21.06.2000

la répartition des rôles entre les sexes. Les organisations familiales pourraient, à partir de leur expérience, assumer des tâches allant bien au-delà du travail de lobbying – en développant par exemple, en collaboration avec les institutions de formation professionnelle, de nouveaux contenus pédagogiques et en participant activement au traitement didactique.³⁷

La plate-forme européenne offrirait précisément une base adéquate de création pour un réseau consacré au traitement de cette thématique. Un certain nombre de méthodes et de modèles déjà existants pourraient servir d'indicateurs d'orientation et être intégrés sur le plan national aux différents processus de développement.

2. Premières mesures méthodiques pour un travail de relations publiques avec les familles

Thème ciblé : les médias

Quelles sont les méthodes les plus susceptibles d'introduire dans la conscience collective les thèmes relatifs à la famille ? Des journalistes travaillant dans les milieux de la TV, de la presse écrite et de la radio font part des expériences qu'ils ont pu faire dans le cadre de leurs travaux sur les thèmes relevant de la famille. Ils invitent les organisations familiales à accentuer leur présence médiatique par l'entretien de contacts personnels, par une exploitation plus efficace de ces contacts et une diffusion rapide et ciblée de matériaux d'actualité bien adaptés.³⁸

Il est hors de doute qu'à l'ère des médias qui est la nôtre, il serait judicieux d'exploiter plus efficacement que cela n'a été le cas jusqu'à aujourd'hui, les chances que nous offrent ces mêmes médias en matière d'échanges de paradigmes couvrant l'ensemble de la société.

Thème ciblé : Economie et politique

Un travail de lobbying ciblé (présence personnelle, définition claire des objectifs) à tous les niveaux politiques, et y compris notamment au niveau local, peut permettre aux prestations et aux questions³⁹ relatives à la famille de devenir un critère essentiel dans le cadre des décisions politiques.

On assiste cependant désormais à des prises de décision importantes et qui ont une influence sur les processus générateurs de défavorisation sociale dans le domaine de l'économie et du monde du travail ; ce domaine comprend un important groupe cible de défense des intérêts qui a été jusqu'à présent peu pris en compte et qui dispose de surcroît lui-même d'un système de travail de lobbying bien rodé.⁴⁰

Pourquoi ne pas, à partir de là, adopter une „good-practice“ pour le travail de lobbying afin de renforcer le travail de lobbying des familles ?

*Objectif du projet: « Soutien de premières mesures innovatrices et évaluation des expériences »
(Commission de l'EU)*

³⁷ Eva Delgado Martins et Rita Dornelas: « Familie, Schule und Gemeinschaft im multikulturellen Umfeld Portugals », exposé tenu lors du séminaire de Lisbonne du 22.06.2000

³⁸ Gisela Zimmer : « Lobbyarbeit für Familien via TV? »

Exposé d'incitation tenu lors du séminaire de Potsdam du 19.10.2000

Angelika Nikionok-Ehrlich: « Rundfunk und Printmedien in der Lobbyarbeit für Familien »

Exposé d'incitation tenu lors du séminaire de Potsdam du 19.10.2000

³⁹ Douglas Hamilton: « Lobbyarbeit für Familien in der Politik »

exposé d'incitation tenu lors du séminaire de Potsdam du 19.10.2000

⁴⁰ Thomas Kattau: « Soziale Integration von Familien: ein Thema für Medien, Wirtschaft und Politik? »

exposé d'incitation tenu lors du séminaire de Potsdam du 21.10.2000

III Objectifs et stratégies pour un travail pratique avec les familles victimes d'exclusion sociale

« La conclusion finale est la suivante : il m'est très difficile de m'occuper de mes enfants si je ne me sens pas moi-même bien dans ma peau en tant que parent.

Les parents doivent tenir compte de leurs propres besoins s'ils veulent être capables de répondre à ceux de leurs enfants. »⁴¹

Dans ce qui représente la partie la plus difficile de notre travail sur le projet, la question que nous nous posons n'est pas : « Comment pouvons-nous parvenir à changer la société ? », mais : « Quels sont les *objectifs et les stratégies* efficaces dans le *travail pratique quotidien* avec les familles victimes d'exclusion sociale ? »

Les ressources dont nous disposons ont toutefois conditionné une désignation des points critiques que nous avons effectuée à deux niveaux.

Le travail sur le projet s'est dans un premier temps concentré sur le *soutien aux parents*, et ce, non parce que nous considérons ce dernier point comme plus important que le soutien aux enfants, mais parce que nous constatons qu'il existe une lacune en matière de soutien parental. Nous tenons ici à citer la justification qui a été formulée par le gouvernement anglais à propos du vaste « programme de Parenting ».

« Les parents ont besoin de soutien pour être capables d'offrir à leur tour un soutien à leurs enfants. »⁴²

Ce principe prend une importance particulièrement décisive dans le cadre d'une *prévention contre l'exclusion sociale* car la transmission aux enfants des facteurs de défavorisation sociale passe par les parents. Les parents constituent la voie d'accès permettant d'atteindre les enfants.⁴³

Il était d'autre part impossible, étant donné la brièveté de la durée prévue pour la réalisation du projet, de définir pour l'ensemble des domaines dignes d'intérêt de l'exclusion sociale des

⁴¹ Mary Crowley lors de la conférence de Munich du 10.03.2001, représentation détaillée de méthodes innovantes de soutien des parents
Sheila Wolfendale, Hetty Einzig (édit.): Parenting Education and Support, David Fulton Publishers 1999

Un certain nombre d'études empiriques mettent clairement en évidence le rapport existant entre l'absence de réponse apportée aux besoins fondamentaux de parents victimes d'exclusion et la capacité de prodiguer aux enfants un Parenting adapté.

Les répercussions possibles de l'exclusion sociale sur les domaines de vie centraux des parents (et, partant, des enfants) se manifestent dans les domaines suivants :

- Santé (en raison par ex. d'une consommation excessive d'alcool et de tabac)
- Formation et qualification professionnelles (par ex. faible qualification scolaire, taux de chômage élevé)
- Environnement d'habitat et structures familiales (par ex. appartements exigus, sombres, environnement de forte délinquance, forte probabilité de comportement indifférent de la part des parents, incapables, de part leur propre situation, d'offrir à leurs enfants un degré d'attention suffisant).
- Réseaux sociaux (par ex. absence ou insuffisance de relations avec des membres de la famille plus éloignée ou avec des amis)
- Comportement social (par ex. forte probabilité de conflits permanents avec la légalité)
- Etat d'esprit psychologique (par ex. instabilité du modèle de personnalité, risque élevé de maladie psychologique, faible seuil de tolérance à la frustration).

Cf. Masud Houghghi : annotation 8

⁴² „Supporting Families“
(<http://www.homeoffice.gov.uk/acu/suppfam/htm>)

⁴³ Masud Houghghi : cf. annotation 8

familles des méthodes adéquates dans le sens de „best practice“. La définition de points forts a été réalisée avec une forte participation des représentant(e)s de la pratique que nous avons pu contacter dans le cadre des activités inhérentes à notre projet. Les *exemples de „good practice“ peuvent ici tenir lieu de pilotes* et se sont qualifiés grâce à un esprit d'innovation associé à d'incontestables succès pratiques. Les différents points forts thématiques que nous allons évoquer ci-dessous ont été rapportés avec une précision et une concordance étonnantes à partir d'expériences tant pratiques que scientifiques réalisées dans les différents pays.

1. Supprimer la disparité existante entre les prestations offertes et la faible revendication de ces prestations

Les experts des milieux pratiques et scientifiques ont mis l'accent sur le fait qu'il existe dans de nombreux états européens une multitude d'offres en matière de conseil, de formation et de soutien à l'intention des parents et des enfants se trouvant dans des situations d'exclusion.⁴⁴ L'objectif de ces offres est de fournir aux parents en difficulté les capacités dont ils ont instamment besoin – par ex. : des bases de communication et de psychologie d'évolution – afin de les aider dans l'éducation de leurs enfants et dans la relation avec leur partenaire. Il est cependant de plus en plus évident que ces offres ne sont pas toujours couronnées de succès et ne parviennent bien souvent pas à atteindre les groupes auxquels elles sont destinées.

La question du *pourquoi* de cet état de choses a fait, lors de notre séminaire, l'objet d'un débat qui a permis de mettre en évidence un large spectre de raisons susceptibles d'expliquer d'une part la *disparité manifeste* que l'on observe entre les besoins et les offres et, d'autre part, l'utilisation de ces possibilités offertes et, partant, de leur efficacité.

Pourquoi les familles ne se sentent-elles souvent pas concernées par les offres de formation et de conseil qui leur sont proposés ?

- Manque de recul sur soi et capacité d'observation insuffisante des professionnels (ce manque étant dû entre autres à une origine et à une formation majoritairement orientée sur les classes moyennes) : cela est particulièrement vrai pour le travail réalisé avec les familles émigrées. *Elément essentiel d'un travail bien adapté aux besoins : le développement d'instruments d'analyse destinés à mieux comprendre le contexte qui génère l'attitude des différentes familles.*⁴⁵
- Fortes barrières d'inhibition freinant le recours aux institutions de conseil et de formation (par ex. : formulaires d'inscription, durées d'attente, paiement de droits d'admission)⁴⁶
- Manque d'attractivité de l'accueil ou des structures de conseil et d'enseignement (par ex. : bâtiments et programmes d'aspect trop scolaires)
- Absence de méthodes d'implication des personnes concernées dans les processus de planification des offres de soutien proposées.

⁴⁴ Bernhard Kalicki: „Advice and support for parents: Multiple measures linking family research and practice“ exposé tenu lors du séminaire de Lisbonne du 24.06.2000

⁴⁵ Cristina Allemann-Ghionda: « Die Rolle von Familienorganisationen bei der integrativen Arbeit mit Migrantenfamilien » exposé tenu lors du séminaire de Potsdam du 20.10.2000

⁴⁶ Johanna Hofmeir : exposé d'incitation : » Effektiver Abbau von Hemmschwellen in der Arbeit mit Kindern und Jugendlichen“ Conférence de Munich du 10.03.2001

2. Exemples d'une pratique performante

„Kannernascht“ (Luxembourg)

„Kannernascht“ (géré par « L'Association de soutien aux travailleurs immigrés » (ASTI) luxembourgeoise) est une garderie d'enfant installée dans un quartier habité par une très forte population de familles immigrées (environ 50% des habitant(e)s).

Dans cette garderie, les enfants se voient offrir des *soutiens scolaires soigneusement structurés*, ils travaillent en groupes composés en fonction de leur appartenance respective à une classe scolaire.

L'*implication des parents* a donné d'excellents résultats :

A l'intention des parents sont organisés des cours de langue et de conversation, des cours en portugais (la majorité des familles immigrées sont de nationalité portugaise).

Les parents des enfants ont la possibilité de dialoguer avec les collaborateurs/trices de la garderie sur les méthodes susceptibles de favoriser la réussite scolaire de leurs enfants. Point central du travail réalisé : l'élaboration en commun de méthodes permettant de créer à la maison un environnement propice au travail scolaire (par ex. : calme, clarté, ordre) et de favoriser l'apprentissage des différentes matières (vocabulaire, lecture, etc.).

(Les parents, les enfants et les collaborateurs/trices ont par ex. réalisé en commun un film qui montre par des exemples simples et concrets comment créer un bon environnement d'apprentissage. Outre le plaisir qu'ont éprouvé les participants à réaliser cette prestation, ce film constitue pour d'autres parents et enfants une motivation pour créer chez eux les conditions cadre d'un apprentissage performant.)

Les collaborateurs/trices entretiennent un *contact intensif avec les différentes écoles*, ont créé une association scolaire et ont encouragé activement l'intégration des différentes langues maternelles des familles immigrées dans le plan d'enseignement des établissements scolaires.

Les contacts sociaux avec le voisinage environnant jouent également un rôle important et c'est ainsi que sont régulièrement organisées des rencontres avec les plus anciens habitant(e)s du quartier.

On organise par ailleurs à intervalles réguliers des fêtes accompagnées de compétitions sportives entre enfants et adolescents (par ex. matchs de football) qui recueillent un très grand succès.⁴⁷

National Newpin (siège social en Grande-Bretagne)

National Newpin apporte aux parents un soutien ciblé dans la *construction de leur propre affirmation de soi* ; ce soutien constitue une condition préalable essentielle de lutte contre le stress, l'état d'esprit dépressif et les modèles de comportements destructifs au sein de la famille. Les parents sont considérés dans leur globalité et pas seulement en tant que titulaires de la fonction éducative. Toutes les expériences réalisées jusqu'à ce jour confirment la justesse de cette démarche.

Parents et enfants trouvent dans les centres familiaux locaux un environnement agréable et accueillant. Les mères ont la possibilité de recevoir spontanément et sans prise de rendez-vous

⁴⁷ Christine Majerus: „Preventing social exclusion of migrant families by adequate programs and methods in the field of childcare and education“, exposé tenu lors du séminaire de Lisbonne du 23.06.2000

préalable un soutien au sein de groupes composés d'autres mères qui collaborent depuis plus longtemps avec Newpin.

Des groupes de défense des intérêts organisent des ateliers de travail sur des thèmes qu'ils sélectionnent eux-mêmes, il existe entre l'ensemble des participants de Newpin un réseau accessible 24 h sur 24 ainsi que des possibilités d'entretiens individuels en cas de besoin.

L'un des objectifs poursuivis est le soutien pré et post-natal de mères adolescentes. Il existe également depuis 1997 un groupe de pères qui organise des rencontres régulières et dont les objectifs sont les suivants : développement de la confiance et de l'affirmation de soi, recherche de l'influence de la propre enfance sur le style d'éducation donnée aux enfants, méthodes de lutte contre les sentiments de haine et de colère.

Des collaborateurs masculins (travaillant par ex. dans les services d'assistance sociale à l'enfance et à la jeunesse ou à l'Agence pour l'emploi) assurent la prise de contact avec le groupe cible des pères.

Le travail de chaque centre familial est soumis à une supervision scientifique permanente ainsi qu'à une évaluation annuelle et les collaborateurs/trices bénéficient de possibilités de formation continue.

Les méthodes de National Newpin ont apporté la preuve incontestable de leur performance dans le travail avec les parents dépressifs et se traduisent souvent par la stabilisation des parents dans leur environnement professionnel.⁴⁸

„Home-Start International“ (siège social en Grande-Bretagne)

Les collaborateurs/trices de l'organisation „Home-Start International“ s'adressent à des familles ayant au moins un enfant pas encore en âge d'être scolarisé. Ils offrent une bonne écoute, une relation de confiance, des informations, des conseils, un accompagnement, de l'amitié et également, si nécessaire, un soutien dans le suivi de ou des enfants ou de la vie domestique. Le soutien offert est avant tout adapté aux besoins effectifs des personnes concernées, qui sont également acceptés lorsqu'ils sont d'ordre purement pratique : par exemple, le désir d'être soulagé des obligations du quotidien. L'essentiel est la communication. Les personnes concernées ne doivent surtout pas avoir le sentiment d'être condamnées ou traitées en enfants irresponsables et il est même très important – s'ils le souhaitent – de répondre à leurs besoins de chaleur humaine : « Une épaule contre laquelle on peut rire ou pleurer » peut-on par exemple lire sur la longue liste des besoins qui est présentée aux collaborateurs/trices de 'Home-Start International'.⁴⁹

Audit FAMILLE & PROFESSION (Autriche)

Créée à l'initiative du Ministère fédéral autrichien de la sécurité sociale et des générations, la procédure d'audit est destinée à permettre une meilleure compatibilité entre vie familiale et professionnelle. S'inspirant d'un concept venu des États-Unis, cette démarche consiste à donner aux entreprises la possibilité de vérifier, à l'aide d'un vaste catalogue de critères, le degré d'adaptabilité à la famille de la politique de ressources humaines qu'ils pratiquent. Les dix rubriques du catalogue de critères comprennent par ex. des méthodes d'aménagement flexible du temps, des structures et des contenus de travail ainsi que la définition d'une bonne adaptabilité à

⁴⁸ Barbara Plows: „Aims and strategies of National Newpin“, séminaire de Lisbonne

⁴⁹ Tanya Barron: « Innovative methods to effectively supporting families », exposé d'incitation tenu lors du séminaire de Lisbonne du 19.06.2000

la famille, considérée comme élément essentiel dans le cadre d'une direction d'entreprise orientée sur les bénéfices.

Le fait qu'une politique de ressources humaines bien adaptée à la famille favorise la prospérité d'une entreprise s'explique par l'augmentation de la compétitivité : hausse de la motivation des effectifs, meilleure disponibilité à la performance, engagement accru, réduction des fluctuations de personnel, amortissement des formations continues et très forte diminution des arrêts de maladie.

Lorsqu'une entreprise décide de participer à une procédure d'audit, on procède tout d'abord à une évaluation – réalisée par des conseillers/conseillères spécialement formés – de sa valeur EFFECTIVE en matière de compatibilité familiale. On formule dans un second temps une définition des objectifs de développement d'une politique familiale vis-à-vis des ressources humaines. La durée de mise en place des processus de changement de la politique interne est de trois ans, au terme desquels on procède à un contrôle de la réalisation des objectifs dans la pratique de l'entreprise. Ces résultats sont enfin documentés sous forme d'un certificat décerné à la manière d'un label de qualité.

L'audit FAMILLE & PROFESSION offre aux entreprises économiques – quelle que soit leur taille ou la branche à laquelle elles appartiennent – un instrument réutilisable à volonté à niveau interne après le premier audit (par ex. pour un „Check Up“ des différents services et domaines).⁵⁰

« Institution protestante d'enseignement à l'intention des familles » (Allemagne)

Installée dans une grande agglomération urbaine au cœur d'une cité populaire où vivent de nombreuses familles frappées d'exclusion sociale, cette institution d'enseignement familial invite les familles concernées à des rencontres informelles (organisées par ex. dans le cadre de repas pris en commun dans le gymnase local et où les plats sont servis aux participants par les rapporteurs).

Ces invitations, qui recueillent un très grand succès, sont pour les familles l'occasion d'exprimer ouvertement leurs souhaits et leurs besoins ; ces rencontres donnent également souvent naissance à de nombreux réseaux et groupes de défense des intérêts des parents connaissant les mêmes problèmes et besoins. Ces groupes de défense sont par exemple parvenus, en favorisant la prise de contact avec différents comités de politique locale, à obtenir des résultats performants en matière d'aménagement d'un environnement bien adapté aux enfants.

Les résultats obtenus se traduisent non seulement par une nette amélioration du sentiment d'estime de soi des parents, mais également par une amélioration de la structure de communication dans l'ensemble de la cité et par une volonté croissante des parents de participer activement et positivement à l'aménagement de la vie de leurs enfants.⁵¹

« Triple P » (Positive Parenting Programme) (Australie, Canada, Allemagne)

Le Positive Parenting Programme (Triple P) s'est avéré être une méthode permettant de surmonter les barrières d'inhibition. Élaboré en Australie (à l'université de Queensland), ce programme préventif d'éducation positive en plusieurs phases offre aux parents une aide pratique et un soutien dans l'éducation de leurs enfants. Il donne aux parents la possibilité d'apprendre, dans le cadre d'un réseau éducatif composé de médias et de diverses institutions familiales, un

⁵⁰ Bettina Bauernfeind: « Audit für Familien » exposé d'incitation tenu lors du séminaire de Lisbonne du 22.06.2000

⁵¹ Wolfgang Wirtz: « Pädagogische Handlungsstrategien und organisatorische Bedingungen: Möglichkeiten zur Überwindung der Isolation sozial benachteiligter Familien », exposé tenu lors du séminaire de Potsdam du 18.10.2000

certain nombre de stratégies qui leur permettent de construire une relation positive avec leur enfant.

Les thèmes relatifs au quotidien tels que par exemple « la jalousie entre frères et sœurs », « Le comportement agressif » ou « Les dépressions des mères de jeunes enfants » sont choisis sur la base d'entretiens approfondis avec les parents.⁵²

Cinq niveaux d'intervention permettent une prévention, et le cas échéant une intervention, adaptée aux besoins spécifiques des familles concernées. (Les niveaux d'intervention peuvent aller de la simple information générale sur les questions d'éducation (niveau 1) à un entraînement intensif spécialement destiné aux parents (niveau 4) et même à des interventions au niveau familial (niveau 5).

L'efficacité du programme a été démontrée de manière continue depuis les années 80 dans le cadre d'études à grande échelle contrôlées. Les diverses études réalisées et les nombreux groupes de recherche consacrés au programme ont obtenu des résultats fortement consistants.

C'est ainsi qu'on a pu constater à long terme une importante diminution des problèmes comportementaux chez les enfants ainsi qu'une nette amélioration de la situation psychologique des parents, et en particulier des mères.

L'efficacité du programme « Triple P » a été prouvée dans les constellations familiales les plus diverses (par ex. couples en union libre, mères isolées souffrant de dépression). Les parents ayant participé aux interventions du programme « Triple P » expriment un très haut degré de satisfaction et d'acceptation du programme.

„Program Urban of Oeiras“ (Portugal)

L'aide apportée dans la construction d'un réseau social dans l'environnement immédiat de familles victimes d'exclusion sociale s'avère également constituer au Portugal l'un des piliers de l'encouragement à l'auto-assistance. L'exemple de la ville portugaise d'Oeiras montre clairement comment il est possible de former des réseaux entre des jeunes possédant des arrière-plans culturels extrêmement différents. A l'initiative de l'administration municipale, on a assisté dans le cadre de cette expérience à une mobilisation de l'ensemble des forces locales de deux quartiers de la ville où vivent un très grand nombre de familles immigrées. Il existe également dans ce quartier un club de la jeunesse qui encourage la création de réseaux entre les jeunes. Mais les réseaux déjà existants composés de commerçants et d'entreprises ont pu être élargis et intégrer une forte proportion de personnes immigrées. Le résultat de cet élargissement des réseaux s'est traduit par une forte baisse des chiffres des emplois occasionnels ou précaires ainsi que par un net recul du chômage.⁵³

⁵² Kurt Hahlweg: « Prävention kindlicher Verhaltensstörungen und aggressiver familiärer Verhaltensmuster: Triple P – Ein mehrstufiges Programm zu positiver Erziehung », exposé tenu lors du séminaire de Potsdam du 19.10.2000
Informations actualisées : « www.triplep.de »

⁵³ Eva Delgado Martins: « Interkulturelle Arbeit in einer Vorstadt Lissabons », exposé tenu lors du séminaire de Potsdam du 9.10.2000
Paloma Fernandez de la Hoz: « Prävention sozialer Ausgrenzung aus der Sicht betroffener Migrantenfamilien und deren Betreuer/-innen », exposé d'incitation tenu lors du séminaire de Potsdam du 20.10.2000
Helga Hiebl: « Integrative Maßnahmen im Bereich Schule und Kinderbetreuungseinrichtungen », exposé d'incitation tenu lors du séminaire de Potsdam du 20.10.2000

New Community schools (Grande-Bretagne)

Partant du principe selon lequel une participation à la vie professionnelle basée sur la formation et la formation continue constituait la meilleure prévention à l'exclusion sociale, a été créée en 1999, à titre de programme du gouvernement écossais, la "New Community School-Initiative". L'objectif de cette réforme scolaire est d'apporter un soutien aux enfants et aux parents vivant dans des conditions de vie instables.

Les écoles impliquées dans ce projet font office d'antennes de coordination d'un vaste réseau local dans lequel l'ensemble des services locaux consacrés aux questions familiales, scolaires, éducatives, professionnelles, sanitaires et sociales travaillent en étroite collaboration.

La gestion de ce réseau est assurée par un „manager d'intégration“ implanté dans chaque école. Il existe également à l'intention des parents dépourvus de diplômes scolaires des cours de rattrapage qui ont lieu du soir. L'école constitue par ailleurs, en dehors de l'enseignement proprement dit, un centre de contacts sociaux et de pratique de hobbies (clubs de petits-déjeuners et de loisirs).⁵⁴

3. Principes d'un travail avec les parents adapté en fonction des besoins

Nous voulons à présent nous pencher sur la question de savoir s'il existe des principes caractéristiques des exemples de pratique performante. L'échange d'informations entre les différents pays n'a en effet un sens que dans la mesure où, pour des problèmes de même type, certaines méthodes de solution peuvent être considérées comme ayant valeur d'exemple quel que soit le pays.

L'Empowerment : un objectif tous azimuts

- Adaptation à la situation de vie et renforcement des compétences individuelles

Tous les modèles de «good practice» présentés dans le cadre de ce projet ont ceci en commun qu'ils marquent un abandon de deux démarches méthodiques encore très fréquemment appliquées dans les milieux du travail social : la « perspective de déficit » et le « principe d'instruction » qui en découle.⁵⁵

Dans la perspective du déficit, les personnes victimes d'exclusion sont considérées comme étant les victimes sans défenses de leurs conditions de vie, auxquelles des experts doivent «enseigner», à l'aide de schémas préétablis, les démarches nécessaires et salutaires qu'ils se doivent d'accomplir.

Une méthode qui ne fait que renforcer le sentiment de passivité, de désespoir et d'impuissance à prendre sa propre vie en main.

S'opposant à ce modèle, les exemples pratiques performants misent au contraire sur la *communication ouverte entre des partenaires de même valeur*. Le dialogue s'appuie comme point de départ sur la situation actuelle ou sur les besoins ou les aspirations qui sont ceux du partenaire de communication. L'objectif de la communication est de stimuler la *compétence individuelle* de la personne. Cette démarche, qui part avant tout du principe que « chaque

⁵⁴ Dianne Millen: „Agencies working together to combat social exclusion - UK programmes“
exposé tenu lors du séminaire de Lisbonne du 22.06.2000

⁵⁵ Inge Cobus-Schwertner: « Innovative Schwerpunktarbeit mit sozial ausgegrenzten Eltern »
exposé d'incitation tenu lors du séminaire de Potsdam du 17.10.2000

Frank Bertsch: « Armutsprävention durch Empowermentstrategie – das Armutspräventionsprogramm der Bundesregierung »
exposé d'incitation tenu lors du séminaire de Potsdam du 20.10.2000

personne est le meilleur expert de soi-même », prend en compte la situation du moment de la personne concernée. C'est ainsi par exemple que l'on s'emploie, dans le cadre du travail avec les familles immigrées, à valoriser et à exploiter les ressources issues de la société d'origine.

- Les réseaux, composante essentielle du monde environnant

Si l'on opte pour une prise en compte et une adaptation au monde dans lequel vivent les familles, il ne suffit pas cependant de considérer la ou les personnes concernées en fonction de leurs besoins et de leurs compétences individuelles ; l'expérience montre qu'il est indispensable de situer la personne concernée dans le réseau relationnel social qui est le sien.

Toutes les expériences pratiques démontrent que les familles se trouvant dans des situations défavorisées ne disposent en règle générale que de réseaux sociaux très distendus ou déstabilisants.

Les *réseaux personnels*, autrement dit les relations sociales qu'entretient une personne avec des membres de sa famille, des parents, des amis et des *réseaux primaires* informels contribuent fortement à aider les familles à surmonter leurs difficultés quotidiennes. Il est donc absolument primordial, dans le dialogue avec les familles en situation difficile, d'interroger celles-ci sur les ressources dont elles disposent dans leur environnement social.

Les déficits constatés montrent qu'au-delà des cas individuels, il est urgent de mettre en place de nouveaux réseaux auxquels les personnes victimes d'exclusion puissent de plus en plus fréquemment avoir recours et qu'elles pourront dans un deuxième temps développer peut-être elles-mêmes. Le travail de réseau constitue une clé permettant d'atténuer l'isolement social dont souffrent les personnes.

Le travail de réseau revêt une importance particulièrement forte dans le contexte interculturel, et il convient de tenir compte des réseaux traditionnels dont disposent les communautés immigrées. Le nombre toujours croissant des pays d'émigration et l'hétérogénéité culturelle et religieuse qui en découle ne favorise pas la formation de réseaux propres. Les réseaux traditionnels, tels que par ex. les amicales italiennes et espagnoles (qui existent par ex. en Suisse, en Autriche et en Allemagne) ne peuvent suffire à répondre aux besoins existants. Il est donc, pour les institutions, organisations et unités d'administration travaillant sur les questions familiales, urgent de porter main forte aux réseaux de familles immigrées ou de les aider à créer de nouvelles structures.⁵⁶

Les exemples issus de la pratique démontrent de manière évidente que la mise en place ou le perfectionnement de réseaux entre les familles est particulièrement efficace en cas d'*environnement local limité*.⁵⁷

Dans le domaine des *réseaux secondaires*, autrement dit des réseaux entre professionnels, il semble que la plate-forme locale constitue également le point de départ le plus performant.⁵⁸ Les différents services de soutien aux familles travaillent souvent de manière isolée et indépendants les uns des autres au sein d'une même région. Une coopération entre ces services pourrait favoriser une meilleure harmonisation des offres de prestations. Respecter la dignité d'une

⁵⁶ Cristina Allemann-Ghionda : cf. annotation 45

Pour le travail interculturel avec les parents et les enfants, cela signifie que les experts (et les interprètes) doivent développer leur « compétence d'action interculturelle » afin de sortir de la logique du déficit. Une condition essentielle est pour cela une connaissance approfondie du contexte culturel et social de la famille émigrée dans la quelle apparaissent les problèmes.

⁵⁷ Barbara Schrul: « Familien im Mittelpunkt – Örtliche Familienförderung im Land Brandenburg »
Présentation du projet au séminaire de Potsdam du 20.10.2000

⁵⁸ Pedro Gouveia : « Training experts for supporting families on local level »
exposé d'incitation tenu lors du séminaire de Lisbonne du 24.06.2001

personne suppose la considérer comme une *personnalité indivisible* et non du point de vue d'un certain nombre de fonctions et des besoins de soutien correspondants.

La coopération à **niveau international** est de manière générale considérée comme une base valable d'échange d'informations sur les thèmes importants.

Les différentes organisations familiales signalent cependant qu'il est nécessaire de développer des *formes plus efficaces* de coopération internationale, car celle-ci se traduit traditionnellement par une grande lourdeur en terme de temps et d'argent.

La solution qui consisterait à ne faire participer aux manifestations internationales que les collaborateurs/trices directement impliqués dans le traitement du thème concerné devrait s'avérer fortement efficace. Les critères de participation à une manifestation internationale ne sont pas en effet la position hiérarchique mais des éléments tels que par ex. : le nombre d'e-mails envoyés, l'intensité et l'efficacité des autres contacts – par ex. : contacts à la presse – et l'engagement général d'un/e représentant/e de l'organisation.⁵⁹

Toutes les manières de procéder qui ont été ici présentées de manière exemplaire ont pour seul objectif l'„**Empowerment**“ des personnes, ce terme désignant un processus au cours duquel les personnes bénéficient de possibilités élargies d'influer elles-mêmes sur leur vie. C'est surtout au niveau préventif que les stratégies d'empowerment ont une importance primordiale, car la culture de l'impuissance et de la passivité, qui accompagne souvent l'exclusion sociale, se transmet de génération en génération. Les expériences pratiques et les études scientifiques réalisées démontrent de manière convaincante que les aides financières ne suffisent pas à elles seules à résoudre le problème de l'exclusion sociale et qu'une meilleure connaissance de soi et l'auto organisation des personnes concernées constituent la base fondamentale de tout changement.

⁵⁹ Tanya Barron: « Kooperation und Netzwerkbildung auf internationaler Ebene »
exposé d'incitation tenu lors de l'atelier de travail « Ausgewählte Prinzipien und Strategien zur Prävention und Unterstützung im Bereich sozialer Ausgrenzung » – Conférence de Munich du 10.03.2001

Résumé du travail relatif au projet : existe-t-il une vision d'avenir pour les familles en Europe ?

Une claire vision de l'avenir a pu – indépendamment des frontières et des disciplines – être formulée à la fin du travail sur le projet :

il s'agit de la « **Parenting Society** », une société qui a profondément conscience du fait que tous les membres d'une société sont coresponsables des enfants grandis au sein de cette société.

Le terme de « Parenting » ne peut être traduit dans une autre langue, sinon de manière approximative. Ce n'est donc pas seulement pour des raisons de grammaire et d'utilisation linguistique correcte que nous souhaitons que le mot de « Parenting » devienne un concept européen.⁶⁰

Le terme de „Parenting“ vient du Latin et signifie « développer », « soutenir », « façonner »“.

„To parent“ désigne un *processus* permettant de répondre progressivement aux besoins suivants des enfants :

- Amour parental et continuité des liens parents-enfants
- Fixation de limites dans un esprit de continuité et d'affection
- Promotion du développement (physique, intellectuel, moral, esthétique)

La qualité de ce processus joue un rôle déterminant car elle influence fortement le développement émotionnel, cognitif, corporel, social et culturel d'une personne. Le processus commence dès le stade de la grossesse et au plus tard à la naissance de l'enfant. L'ensemble des recherches réalisées démontre que le soutien du processus de Parenting est d'autant plus efficace qu'il intervient tôt.

C'est tout particulièrement en raison de la transmission intergénérationnelle de certains modèles de comportement et de pensée qui sont de nature à favoriser l'exclusion sociale qu'il importe de considérer le soutien aux jeunes ménages avec enfants en âge de 0 à 4 ans comme la base fondamentale d'une politique de promotion de la famille. Une prévention exercée à un stade aussi précoce que possible constitue également une méthode humainement et économiquement beaucoup plus valable que toutes les interventions ultérieures possibles.

Le soutien apporté aux parents constitue la plus efficace des préventions contre l'exclusion sociale, car ce sont les parents qui exercent sur le développement de leurs enfants l'influence la plus durable.

Les méthodes d'aide aux parents s'appuient sur des études empiriques portant sur les conditions préalables dont doivent disposer les parents pour pouvoir répondre de manière satisfaisante aux besoins des enfants („good-enough Parenting“).

⁶⁰ Concept et soutien du Parenting cf. Masud Houghghi (annotation 8)
ibid.: „Good enough parenting for all children – a strategy for a healthier society“, Archives of Disease in Childhood, avril 1998, vol 78, p.293-300

Un Parenting positif exige impérativement des parents les conditions préalables suivantes :

- Connaissances en matière de besoins des enfants
- Motivation
- Ressources
- Occasion

La mise en parallèle des besoins des enfants et des conditions préalables que les parents doivent présenter pour être en mesure d'y répondre permet de faire apparaître pour la pratique politique et pour le travail des institutions de soutien et de suppléance familiaux des problématiques et des champs d'action bien déterminés.

Une étroite relation entre le concept de Parenting et la pratique est une méthode qui a magnifiquement fait ses preuves aux États-Unis, en Nouvelle-Zélande et, depuis Tony Blair, également en Grande-Bretagne.

L'exemple de la Grande-Bretagne, pays où les familles se débattent au même titre qu'en Allemagne et que dans les pays de l'Europe du Sud avec les problèmes en tous genres de la vie quotidienne, démontre clairement qu'une initiative gouvernementale décisive peut relier entre elles et renforcer les différentes énergies isolées qui luttent dans un pays pour aider les familles.

Réalisés en Grande-Bretagne depuis 1998, les „programmes Sure Start“, qui ont désormais fait la preuve de leur extrême efficacité dans la lutte contre l'exclusion sociale, méritent, en tant qu'exemple de « best-practice », d'être placés très haut dans l'ordre de la performance.

L'objectif poursuivi par les programmes Sure-Start, qui est de donner « à chaque enfant les mêmes chances de développer la totalité de son potentiel », relève aussi bien des principes du socialisme que de l'enseignement social catholique ou du principe vert alternatif de préservation des ressources existentielles du monde où nous vivons.

On peut considérer comme une réussite le fait que ce projet ait pu générer des méthodes et des principes concrets et éprouvés permettant l'intégration et un large soutien des familles ; des méthodes et des principes qui constituent de réelles perspectives pour les politiques des différents états.

Le concept et la réalisation du Parenting méritent tout particulièrement d'être intégrés dans le débat national sur la politique familiale et les mesures de soutien concrètes qu'il convient de prendre.

Je tiens pour finir à adresser mes plus sincères remerciements à toutes les personnes qui ont marqué et accompagné le travail réalisé dans le cadre de ce projet : je remercie Madame Agathe Sering-Muth, directrice commerciale du bureau de coordination, sans laquelle la réalisation de ce projet n'aurait pas été possible ; Madame Françoise Meauzé, présidente de la région européenne de l'organisation des familles dans le monde ; nos partenaires de projet du Portugal et d'Autriche et tous les représentants des organisations familiales et de recherche qui, par leur engagement et leur soutien, ont rendu possible la concrétisation de ce projet.

*Elisabeth Hoffmann
(Directrice de projet)*

Exposés, ateliers de travail, animations**Esko Ahonen**

Väestöliitto, The Family Federation of Finland
 PL 849
 00101 Helsinki, Finland
E-mail: Esko.Ahonen@vaestoliitto.fi

Prof. Dr. Cristina Allemann-Ghionda

Universität zu Köln
 Philosophische Fakultät
 Pädagogisches Seminar
 Albertus-Magnus-Platz
 50923 Köln, Germany
E-mail: Cristina.Allemann-Ghionda@uni-koeln.de

Tanya Barron

Director
 Homestart International
 Liscartan House, 127 Sloane Street
 London SW1X 9PA, Great Britain
E-mail: Tanya.H-SI@Lineone.net

Prof. Dr. Zaluar Basílio

Universidade Lusófona de Humanidades e
 Tecnologias
 Campo Grande 376
 1749-024 Lisboa, Portugal
 Fax: + 351.21.757 7006

Bettina Bauernfeind

Katholischer Familienverband Österreichs
 Spiegelgasse 3/3/9
 1010 Wien, Austria
E-mail: bauernfeind@familie.at

Viola Berger

Deutsches Rotes Kreuz, Landesverband
 Brandenburg
 Eisenhardtstraße 3
 14469 Potsdam, Germany
 Fax: + 331 28 64 147

Frank Bertsch

Bundesministerium für Familie, Senioren,
 Frauen und Jugend
 Glinkastraße 18-24
 10117 Berlin, Germany
 Fax: +30 20655 4160

Ruth Brand

Deutsches NRO-Forum, Weltsozialgipfel
 Max-Joseph-Straße 20
 51429 Bergisch Gladbach, Germany
E-mail: ruth.brand@t-online.de

Virginia Burton

Family Policy Unit, Home Office
 Room 411, Horseferry House
 Dean Ryle Street
 London SWP1P 2AW, Great Britain
E-mail: Renee.smith-gorringe@homeoffice.gsi.gov.uk

Marta Caetano

ANJAF, Associação Nacional de Jovens para a
 Acção Familiar
 Rua do Salitre, no 185, R/C Dto.
 1250-199 Lisboa, Portugal
E-mail: secretariado@anjaf.pt

Dr. Maria Francisca M. de Carvalho

Contact: ANJAF
 Rua do Salitre, nº 185, R/C Dto
 1250-199 Lisboa, Portugal
E-mail: anjaf@mail.sitepac.pt

Dr. Inge Cobus-Schwertner

Diakonisches Werk, Landesverband der inneren
 Mission Schleswig-Holstein
 Kanalufer 48
 24768 Rendsburg, Germany
E-mail: cobus-schwertner@diakonie-sh.de

Dr. Nuno Colaço
 Universidade Lusófona de Humanidades e
 Tecnológicas
 Campo Grande 376
 1749-024 Lisboa, Portugal
E-mail: anjaf@mail.sitepac.pt

Mary Crowley
 Chief Executive
 The Parenting Education & Support Forum
 Unit 431 Highgate Studios, 53-79 Highgate
 Road, London NW5 1 TL, UK
Homepage: www.Parenting.forum.org.uk

Peter Crowley
 Vienna NGO Committee on the Family
 Martinstr.92/3
 1180 Wien, Austria
E-mail: famcom.vienna@utanet.at

Günter Danhel
 Institut für Ehe und Familie (IEF), Direktor
 Spiegelgasse 3/8
 1010 Wien, Austria
E-mail: guenter.danhel@ief.at

Kiriakos Dimitriou
 KEK KRONOS, Director
 Neofitou 40
 34100 Chalkida, Greece
E-mail: kekchronos@hol.gr

Dr. Rita Darnelas
 Câmara Municipal de Oeiras
 2780 Oeiras, Portugal
 Tel. : 0936 261 44 36

Prof. Dr. Wilfried Dumon
 Katholieke Universiteit Leuven
 Rotspoelstraat 101
 3001 Heverlee/Leuven, Belgium
E-mail: wilfried.dumon@soc.kuleuven.ac.be

Wolfgang Erler
 Deutsches Jugendinstitut
 Nockherstraße 2
 81541 München, Germany
E-mail: erler@dji.de

Prof. Dr. Otto Fichtner
 Evangelische Aktionsgemeinschaft für
 Familienfragen
 Auguststraße 80
 10117 Berlin, Germany
E-mail: eaf-bund@t-online.de

Dr. Rui Hugo Fonseca
 World Team Lisboa
 Contact: ANFAF
 Rua do Salitre, n° 185, R/C Dto.
 1250-199 Lisboa, Portugal
E-mail: anjaf@mail.sitepac.pt

Renate Fries
 Vertretung der Europäischen Kommission
 Unter der Linden 78
 10117 Berlin, Germany
E-mail: eu-commission-de@cec.

Prof. Dr. Dr. Dr. Wassilios E. Fthenakis
 Staatsinstitut für Frühpädagogik
 Prinzregentenstraße 24
 800538 München, Germany
E-mail: Prof.Fthenakis@extern.lrz-muenchen.de

Prof. Dr. Kurt Hahlweg
 Technische Universität Braunschweig
 Institut für Psychologie
 Abteilung Klinische Psychologie,
 Psychotherapie und Diagnostik
 Spielmannstraße 12a
 38106 Braunschweig, Germany
E-mail: K.Hahlweg@tu-bs.de

Douglas Hamilton
 Children in Scotland
 Princes House
 5 Shandwick Place
 Edinburgh, EH2 4RG, UK
E-mail: dhamilton@childreninscotland.org.uk

Claudia Herrmann
 FIM Regionalkoordinatorin
 Institut für angewandte Familien-, Kindheits-
 und Jugendforschung an der Universität
 Potsdam
 Burgwall 15
 16727 Vehlefanz, Germany
E-mail: ifk@rz.uni-potsdam.de

Helga Hiebl

KUKELE (Kulturen kennen lernen)
 Bastiengasse 13/15
 1180 Wien, Austria
E-mail: 9104900@unet.univie.ac.at

Dr. Maria Hofecker-Fallahpour

Oberärztin der psychiatrischen Poliklinik,
 Kantonsspital Basel
 Petersgraben 4
 4031 Basel, Switzerland
E-mail: m.hofecker@uhbs.ch

Elisabeth Hoffmann

Projektleiterin
 Regional Office of E-WFO
 Celsiusstraße 112
 53125 Bonn, Germany
E-mail: eua.hoffmann@t-online.de/

Johanna Hofmeir

Leiterin
 Kinder- und Jugendzentrum der Katholischen
 Jugendfürsorge
 Wintersteinstraße 35
 80933 München, Germany
 Fax: +49 89 3141643

Prof. Dr. Masud Hoghughi

University of Hull
 Department of Clinical Psychology
E-mail: masud.hoghughi@ntlworld.com

Dr. Fernández de la Hoz

Katholische Sozialakademie Österreichs
 Schottenring 35
 1010 Wien, Austria
E-mail: f.delahoz@chello.at

Bernard Huf

Caritasverband für Berlin e.V., Krisenhaus
 Johannistaler Chaussee 294
 12351 Berlin, Germany
E-mail: a.b.berlin@t-online.de

Dr. Bernhard Kalicki

LBS-Family-Study
 Maximilianstraße 52
 80538 München, Germany
E-mail: lbs-familien-studie@extern.lrz-muenchen.de

Pieter Kalle

Gezinsraad Nederlandse (Netherlands Family
 Council)
 2514 EJ Den Haag, Netherlands
E-mail: Admin@ngr.nl

Dr. Thomas Kattau

Council of Europe
 67075 Strasbourg Cedex, France
E-mail: thomas.kattau@coe.int

Dr. Gabriele Kriese

Sozialministerium Mecklenburg-Vorpommern
 Abteilungsleiterin
 Friedrich-Engels-Straße 47
 19061 Schwerin, Germany
E-mail: kriese@sozial-mv.de

Christine Majerus

ASTI – Association pour le Soutien aux
 Travailleurs Immigrés
 Rue Auguste Laval 10-12
 1922 Luxembourg
 Fax : + 352 42 0871

Dr. Eva Delgado Martins

Contact: ANJAF
 Rua do Salitre, n°185, R/C Dto.
 1250-199 Lisboa, Portugal
E-mail: anjaf@mail.sitepac.pt

Dr. Susanne Mayer

“DIE ZEIT” Redaktion
 Zeitverlag Gerd Bucerius
 20079 Hamburg, Germany
E-mail: smayer@zeit.de

Françoise Meauzé
 President WFO/European Region
 Confédération Nationale des Associations
 Familiales Catholiques
 28 Place Saint Georges
 75009 Paris, France
 E-mail : afcfrance@compuserve.com

Dr. Sue Middleton
 Director
 Centre for Research in Social Policy
 Loughborough University
 Loughborough LE11 3TU, UK
 E-mail: S.Middleton@Lboro.ac.uk

Dr. Diane Millen
 Children in Scotland
 Princes House
 5 Shandwick Place
 Edinburgh, EH 2, 4 RG, UK

Angelika Nikionok-Ehrlich
 Journalistin und Moderatorin
 Sarrazinstraße 10
 12159 Berlin, Germany
 E-mail: Aniki7@aol.com

Michel Neyens
 Ministère de la Famille, de la Solidarité et de la
 Jeunesse
 12-14, av. Emile Reuter
 2919 Luxembourg

Ilka Oksala
 Social and Health Ministry
 0010 Helsinki
 Contact: Väestöliitto, The Family Federation of
 Finland
 PL 8490010 Helsinki, Finland

Edith Olk
 Ligue Luxembourgeois de prévention et
 d'action médico-social
 21-23, rue Henry VII
 1220 Luxembourg
 Fax: 00352-750652

Sofia Castro Pereira
 Associação Nacional de Jovens para a Acção
 Familiar/ANJAF
 Rua do Salitre, n° 185, R/C Dto.
 1250-199 Lisboa, Portugal
 E-mail: secretariado@anjaf.pt

Dr. Rudolf Pettinger
 Deutsches Jugendinstitut
 Nockherstr.2
 81541 München, Germany
 E-mail: pettinger@dji.de

Dr. Segismundo Pinto
 Comissao Nacional da Familia
 Contact: ANJAF
 Rua do Salitre, n° 185, R/C Dto.
 P-1250-199 Lisboa, Portugal
 E-mail: secretariado@anjaf.pt

Barbara Plows
 National NEWPIN
 Sutherland House
 35 Sutherland Square
 Walworth
 Londond Se17 3EE, UK
 Tel.: 0171 703 6326
 Fax: 0171 701 2660

Sissi Potzinger
 Katholischer Familienverband Österreichs
 Spiegelgasse 3/9
 1010 Wien, Austria
 E-mail: potzinger.family@telering.at

Nicole Prud'homme
 Direktorin
 Caisse Nationale des Allocations Familiales
 23, Rue Daviel
 75634 Paris-Cedex 13, France
 E-mail: Catherine.riche@cnafrmail.fr

Thomas Saile
 Personalleiter der Gerhard Rösch GmbH
 Schaffhausenstraße 101
 72072 Tübingen, Germany
 E-mail: gerhard-roesch@t-online.de

Barbara Schrul

Projektkoordinatorin FIM
Institut für angewandte Familien-, Kindheits-
und Jugendforschung an der Universität
Potsdam
Burgwall 15
16727 Vehlefanz, Germany
E-mail: ifk@rz.uni-potsdam.de

Agathe Sering-Muth

Regional Office of E-WFO
Courbierestraße 12
10787 Berlin, Germany
E-mail: a.sering-muth@familia.de

Irene Slama

Bundesministerium für soziale Sicherheit und
Generationen
Stubenring 1
1010 Wien, Austria
Fax: +43 1 71100 2295

Robert Soisson

FICE, EFCW, EURONET
17, rue Mathias Koener
4174 Esch-sur-Alzette, Luxembourg
E-mail: soisson.rob@sl.lu

Eliane Tenten

Universität Hamburg
Edmund-Siemens-Allee
20146 Hamburg, Germany
Fax: 040/4283824

Lonica Vanclay

Service Manager
Family Welfare Association
501-505 Kingsland Road, E8 4 AU London, UK
E-mail: lonica.vancley@fwa.org.uk

Inge Wendt

ATD Vierte Welt
Guardinistraße 73
81375 München, Germany
Fax: +49 89 71 45843

Wolfgang Wirtz

Evangelische
Familienbildungsstätte/Universität Köln
Karthäuserwall 24b
50678 Köln, Germany
E-mail: wirtz@fbs-koeln.org

Alwin Ziel

Ministerium für Arbeit, Soziales, Gesundheit
und Frauen des Landes Brandenburg
Heinrich-Mann-Allee 103
14482 Potsdam, Germany
Fax: 0331/866 5998

Gisela Zimmer

ORB, Redaktion "Ungeschminkt"
ORB, August-Bebel-Straße 26-53
14482 Potsdam, Germany
Fax: 030 44 28 178

Littérature fondamentale

- Allemann-Ghionda, Cristina (et al); Curriculum der Lehrerinnen- und Lehrerbildung für die sprachlich-kulturelle Vielfalt, Aarau 2000, erhältlich über das Centre suisse de coordination pour la recherche en education (CSRE), Ch-5000 Aarau
- Allemann-Ghionda, Cristina; Schule, Bildung und Pluralität
Sechs Fallstudien im europäischen Vergleich
Bern, Berlin, Frankfurt/M, New York, Paris, Wien, 1999
- Council of Europe; The Human Dignity and Social Exclusion Project
Final Report, Strasbourg 1999
- Council of Europe; Conference of the Programme for Children (Nicosia, Cyprus, 27-29. 11.2000), Final Report, Strasbourg 2001
- Christoffersen, Mogens; Growing up with unemployment: A Danish study explore consequences of parental unemployment on children's living conditions, The Danish National Institute of Social Research, Copenhagen 2000
- Cobus-Schwertner, Inge; Erziehungshilfen im Netzwerk sozialer Institutionen und Angebote, in: Handbuch Erziehungshilfen, S. 175-197, Münster, 2001
- Duffy, Katherine; Social Exclusion and Human Dignity: Background Report for the Proposed Initiative by the Committee on Social Policy, Council of Europe, Strasbourg 1995
- Einzig, Hetty (et al) (Hrsg.); Parenting Education and Support: new opportunities, London 2000
- Europäische Beobachtungsstelle für Nationale Familienpolitiken; Entwicklungen der Nationalen Familienpolitik im Jahre 1996, 1998, 2000, Kommission der Europäischen Gemeinschaft
- Europäische Kommission; Mitteilung vom 01.03.2000, Ein Europa schaffen, das alle einbezieht, KOM (2000)79
- Europäische Kommission; Sozialpolitische Agenda KOM (2000) 379
- Europäisches Parlament; EntschlieÙung über den Schutz der Familie und des Kindes, Ausschuss für Beschäftigung und soziale Angelegenheiten, (A4-0004199), Berichterstatterin: Marie-Therese Hermange, MdPE, Brüssel , 06.01.1999
- Gogolin, Ingrid u. Nauck, Bernhard (Hrsg.); Migration – gesellschaftliche Differenzierung und Bildung: Resultate des Forschungsschwerpunktsprogrammes FABER, Opladen 2000
- Hahlweg, Kurt, Prävention kindlicher Verhaltensstörungen – Triple P, Ein mehrstufiges Programm zu positiver Erziehung; Göttingen 2000
- Hoghughi, Masud; Good enough parenting for all children – a strategy for a healthier society, in: Archives of disease in childhood, April 1998, Vol.78, No.4 p.293-300

- Hoghughi, Masud; Handbook of Parenting – Theory and Research for Practice, London 2004
- International Institute for Labour Studies; Social exclusion and anti-poverty strategies. Research project on the patterns and causes of social exclusion and the design of policies to promote integration, Genf 1996
- Jugend 2000; 13. Shell-Jugendstudie, Opladen 2000
- Middleton, Sue (et al), Poverty and Social Exclusion Survey of Britain; Joseph Rowntree Foundation, York 2000
- Soisson, Robert; Intensive Familienarbeit als Alternative zur Heimerziehung, ANCE-Bulletin 160 100, März 2000, S.13-24
- Wolfendale, Sheila und Einzig, Hetty (Hrsg.): Parenting Education and Support; London 1999

GLOBALISATION ET EXCLUSION SOCIALE: QUELLES PERSPECTIVES POUR LES JEUNES EN EUROPE

ROBERT SOISSON
EFCW, Euronet, FICE, Luxembourg

400 milliardaires sont aussi riches que la moitié de la population mondiale. Cette constatation montre dans quelle mesure le processus de «globalisation» de l'économie mondiale est déjà une réalité. Presque chaque jour, les médias nous annoncent de nouvelles fusions d'entreprises. L'augmentation du chiffre d'affaires va souvent de pair avec la diminution du personnel. Les entreprises créent de nouveaux emplois dans les pays, où la main d'oeuvre est bon marché. La spéculation sur le marché des devises génère des profits énormes et précipite dans la misère des peuples entiers. Dans les pays industrialisés, les conditions de vie des gens changent: la sécurité de l'emploi, les revenus garantis, la sécurité sociale, les retraites et un grand nombre d'autres acquis du 20^e siècle semblent remis en question.

La sécurité sociale a été «inventée» et réalisée d'abord dans les pays européens et de nos jours elle n'est pas encore une réalité dans les pays du tiers monde. Au contraire, l'argument de la «compétitivité» est utilisé par le patronat européen pour mettre en question les différents systèmes de protection sociale et de continuer à exploiter sauvagement la main d'oeuvre dans les pays «en voie de développement».

Le contexte économique, social et culturel en Europe a en effet changé radicalement: L'augmentation de l'espérance de vie et la baisse de la natalité font diminuer d'une manière dramatique le taux de la population active. Le déficit démographique est compensé par l'immigration de main d'oeuvre en provenance des pays de l'est et de l'Afrique du Nord ce qui crée des tensions sociales. La tertiairisation de l'économie par contre crée de nouveau le chômage. La productivité augmente, mais pas le pouvoir d'achat. Les inégalités entre les salaires augmentent.

Mais de plus en plus de gens se mobilisent contre ces tendances: l'échec du sommet de Seattle et les démonstrations à Davos le montrent bien.

Plusieurs questions se posent:

- Est-ce que la globalisation est une fatalité qui en plus serait irréversible?
- Quels sont les possibilités des décideurs politiques?
- Quels sont les groupes de personnes les plus touchés par les effets de la globalisation?
- Quel est le rôle des pays de l'Union Européenne?
- L'innovation technologique: productrice ou destructrice d'emplois?
- Que peuvent faire les associations, la société civile face aux problèmes de l'exclusion?

Je vais répondre à trois questions lors de mon intervention:

1. Y a-t-il un lien entre le processus de globalisation et l'exclusion sociale?
2. Dans quelle mesure l'évolution technologique influence-t-elle la politique d'emploi des jeunes?
3. Quelles seront les mesures de politique sociale qui doivent être mises en place pour influencer positivement la cohésion sociale?

Les réponses à ces questions sont complexes et si elles étaient faciles, je ne serais pas ici aujourd'hui. D'autant plus que je ne suis pas un expert: Je suis ni sociologue ni économiste, ni spéculant en bourse, ni décideur politique. Mais en travaillant

avec des enfants et des jeunes en difficulté; je me suis posé des questions sur le système dans lequel je travaille, quels sont les mécanismes qui font que des enfants, des jeunes et des familles entières sont marginalisés, discriminés, exclus. A première vue, ces mécanismes semblent se soustraire de tout contrôle politique. Ils sont souvent vécus par leurs victimes comme des fatalités auxquelles on ne peut échapper. Les décideurs politiques au niveau national haussent les épaules les responsables se trouvent ailleurs. Mais de plus en plus, les acteurs de la société civile au niveau local et au niveau associatif essayent de développer des stratégies contre les effets néfastes de la globalisation: les protestations en France contre la «mal-bouffe», le fast food qui inonde le secteur de la restauration, les démonstrations à Seattle et à Davos, l'échec du sommet de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) à Seattle montrent qu'il y a une prise de conscience à différents niveaux politiques. Partout, des associations politiques se créent qui ont pour objet la lutte contre le «turbo-capitalisme».

A Davos les grands du monde se sont rencontrés au Forum économique mondial. «Dans leur plaidoyer en faveur du libre commerce, Tony Blair et Bill Clinton ont trouvé des alliés inattendus, à commencer par le président mexicain, Ernesto Zedillo.

La globalisation et l'économie mondiale

Selon les auteurs allemands Hans-Peter Martin et Harald Schumann¹, la globalisation de l'économie n'est pas une fatalité mais a été provoquée délibérément par les décideurs politiques et économiques: la libre circulation des capitaux et des marchandises, l'ouverture des marchés des devises, l'extension des marchés intérieurs uniques comme celui de l'Union Européenne, les accords de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), traité par traité, loi par loi.

L'idéologie néo-libérale domine les politiques économiques: dérégulation des contrôles étatiques, libéralisation des marchés de et la circulation du capital, privatisation des entreprises publiques. Mais ce «turbo-capitalisme» est en train de saboter les bases mêmes de son existence les institutions démocratiques et la stabilité de la société. En laissant guider uniquement par les soi disantes contraintes économiques les gouvernements mettent en péril les institutions démocratiques «La globalisation devient un piège pour la démocratie». Des millions de citoyens insécurisés contribuent au succès des mouvements racistes, xénophobes et populistes comme le montre bien l'accession au pouvoir de Jörg Hayder en Autriche.

Jean Ziegler² fait lui aussi une description pertinente de la globalisation:

«La réalisation de la loi des coûts comparatifs de production et de distribution, formulée par... David Ricardo au dé-

¹ Hans-Peter Martin, Harald Schumann: Die Globalisierungsfalle; der Angriff auf Demokratie und Wohlstand. Rowolt, Reinbeck bei Hamburg, 1996.

² Jean Ziegler: Les seigneurs du crime: les nouvelles mafias contre la démocratie, Seuil, «points», 1999.

but du XIXe siècle, se généralise. Tout bien, tout service sera produit là où ses coûts seront les plus bas.»

Le «Killerkapitalismus» (capitalisme de tueurs), comme il le nomme, fonctionne de la manière suivante:

1. Les états du tiers monde se battent entre eux pour attirer des investissements et réduisent les coûts salariaux et les libertés syndicales.
2. Les pays industrialisés, en particulier l'Europe, délocalisent leurs installations de production et obligent ainsi les Etats à sacrifier la protection sociale sur l'autel de la «compétitivité».
3. Les travailleurs des différents pays entrent en compétition les uns avec les autres; c'est la mort du syndicalisme.
4. A l'intérieur des démocraties européennes, ceux qu'ont du travail se battent contre ceux qui n'en ont plus. Les jalousies entre le secteur public et le secteur privé grandissent; la xénophobie et le racisme s'installent.

En 1997, 37 000 sociétés transnationales (surtout européennes, américaines et japonaises) dominent l'économie mondiale. 172 sur 200 des plus grandes entreprises transnationales sont localisées dans 5 pays avec une part de presque 30 % au produit mondial brut. Aujourd'hui, aucune force sociale ou politique ne semble plus en mesure de contrecarrer leurs ambitions.

Et la concentration continue: Chaque semaine, on apprend de nouvelles fusions d'entreprises, toujours accompagnées des mesures de «restructuration», c'est à dire de licenciements!

La globalisation et le développement technologique

Selon Ankie Hoogvelt³ le processus de l'expansion du capitalisme mondial est achevé, la phase de la globalisation correspondrait plutôt à l'approfondissement (deepening) de l'intégration capitaliste.

Par le processus de la globalisation politique et économique, le monde est «comprimé». Notre façon de vivre de ce côté du globe a des conséquences immédiates pour les habitants du côté opposé. En développant la cartographie pendant la Renaissance, les propriétaires terriens créaient un instrument fiable pour mesurer et définir la propriété dans le but de remplacer les titres de propriété confus et conflictuels des seigneurs féodaux. Aujourd'hui, les techniques de communication soutenant la libre circulation des capitaux «à la vitesse de la lumière» donnent des avantages décisifs aux propriétaires de capitaux sur la masse des salariés, qui sont limités dans leurs déplacements par leur passeport.

Dans le monde de production capitaliste, tout dépend de la relation entre temps et espace. Le progrès technologique a comprimé énormément l'équation temps-espace. Selon les pronostics de la Commission Européenne les formes d'organisation des entreprises vont changer. La structure pyramidale sera remplacée par une structure cc poly-cellulaire». Selon Hugues de Jovenel⁴, les formes d'emploi vont changer: le concept d'emploi sera remplacé par celui de fonction. Le marché de l'emploi dans les pays de l'UE est caractérisé par les caractéristiques suivantes:

1. Le volume d'emplois est en baisse depuis 1990.
2. Le nombre d'heures ouvrées par personne par an est en baisse avec de grandes disparités entre les différents pays.
3. Le travail indépendant est en hausse.

³ Ankie Hoogvelt: Globalisation, Exclusion and the Politics of Resistance: Paper presented at the Convergence and Diversity Conference, Victoria university of Wellington, 1997.

Hugues de Jovenel: L'Europe en mutation: Une fresque des grandes tendances d'évolution économiques, sociales et culturelles, dans: Forum Européen sur la politique sociale, Résumé. Commission Européenne, Luxembourg 1997.

4. L'emploi à temps partiel augmente, il est essentiellement féminin.

Ainsi, le sous-emploi et le chômage ne peuvent qu'augmenter!

La globalisation et le marché de l'emploi

Le développement technologique détruit les emplois. Dans les visions utopistes des philosophes et sociologues du XIXe siècle, l'automatisation devrait permettre aux travailleurs d'augmenter leur temps libre et de travailler pour le plaisir. L'évolution récente ne confirme pas ces théories: De plus en plus de personnes sont réduites au chômage tandis que pour la population active, les exigences quant à leur qualification et leur disponibilité augmentent alors qu'en même temps, leur pouvoir d'achat décroît.

En Allemagne, des centaines de milliers d'emplois vont disparaître dans les années à venir dans le secteur bancaire. Les entreprises de l'électronique et de la communication déplacent leurs activités dans les pays comme l'Inde. Trois ingénieurs indiens gagnent la même somme qu'un seul ingénieur en Allemagne ou en Suisse.

La stabilité de l'emploi sera bientôt une notion appartenant au passé. De plus en plus de personnes travailleront avec des contrats à durée déterminée et des salaires médiocres. Cette situation est la conséquence d'une politique sciemment menée par les gouvernements des pays industrialisés de l'ouest et qui continuent d'ailleurs dans le même sens. Le rôle de l'Etat dans ce processus est significatif: Keynes attribuait à l'Etat le rôle d'investisseur central dans les économies nationales. Après les chocs pétroliers de 1973 et 1979; les états n'étaient plus en mesure de gouverner ces crises; les parités entre les devises ne pouvaient être maintenues. C'est à ce moment-là que les doctrines néo-libérales entraînent en jeu aux Etats-Unis et en Grande Bretagne (Friedman, von Hayek) avec leurs dogmes qui étaient la dérégularisation, la libéralisation et la privatisation. La conséquence est que la productivité croît plus vite le produit intérieur brut, on assiste à une croissance qui ne produit pas d'emplois («jobless growth»)⁵.

Les entreprises sont apparemment contraintes d'accroître la «productivité» pour être «compétitives» sur le marché international. Les techniques utilisées pour arriver à leurs fins sont la rationalisation, la baisse des salaires, la réduction de la taille des entreprises («downsizing»), le transfert des lieux de production («outsourcing») et la réorganisation de l'entreprise («re-engineering»). Aux Etats-Unis, cette politique a certes créé des emplois, mais le niveau de vie de la plupart des salariés dans ce pays est en baisse constante. On parle même d'une nouvelle classe sociale, celle des «working poor», des pauvres qui ont un emploi. Trois quarts des salariés gagnent en moyenne moins de 250 \$ par semaine.⁶

En 1996 l'entreprise agro-alimentaire ConAgra aux Etats-Unis décidait la suppression de 6.500 emplois et de 29 usines. Cette annonce a provoqué une hausse des valeurs en bourse de cette société telle que son patrimoine a augmenté de 500 millions de dollars. Le même scénario s'est produit l'année passée en France avec *Michelin*. Créer des emplois est presque vécu comme une faiblesse à la bourse.

Une autre astuce très en vogue est la transformation des salariés en partenaires indépendant. Ils sont payés à l'acte ou rémunérés selon le travail qu'ils fournissent. Il va sans dire qu'ils travaillent dans des conditions épouvantables, tout

⁵ Martin & Schumann, p.158.

⁶ Martin & Schumann, p.165.

comme les gens «loués» aux entreprises par des agences d'emploi à temps partiel.

Les emplois créés dans les pays en développement («miracle asiatique») vont de pair avec la corruption, la répression politique, la destruction de l'environnement et l'exploitation sauvage des salariés sans droits, en majorité des femmes et souvent aussi des enfants. En Indonésie, en Malaisie, en Chine, les ouvriers et ouvrières doivent travailler jusqu'à 15 heures par jour, comme des machines. La sécurité au lieu de travail n'est pas respectée, les droits syndicaux n'existent pas. Plus les régimes sont autoritaires, plus ils attirent de capitaux.

Dans les pays industrialisés de l'Europe, nous assistons à une crise de l'emploi. En Allemagne p. ex., le chômage reste à un haut niveau et la masse salariale est en baisse constante. Seulement les emplois nécessitant une spécialisation très poussée connaissent des augmentations de salaires. Toutes les autres professions connaissent des problèmes et les salariés les moins qualifiés perdent leurs emplois.

Les partis conservateurs se font le porte-parole des «turbo-capitalistes». En Allemagne, Kurt Biedenkopf de la CDU veut «faire sauter» les «acquis sociaux» tels que le salaire pendant le congé de maladie, les allocations familiales, la protection contre le licenciement, les congés, la semaine de 40 heures etc. L'Allemagne devrait suivre l'exemple américain, où tous ces obstacles au plein emploi n'existent pas.

La tendance sur le marché de l'emploi va vers la «société 20: 80», comme la désignent Martin & Schumann. Ce concept, créé lors d'une conférence au «Fairmont-Hotel» à San Francisco fin septembre 1995. L'idée est que 20 % de la population active suffiront pour faire marcher l'économie mondiale dans le XXI^e siècle. Le problème sera «d'occuper» les 80 % qui restent et tous les «grands» du monde politique et économique se sont cassés leurs têtes pour trouver des solutions.⁷

Ankie Hoogvelt parle elle de la «société des deux tiers» dans les pays développés. Selon cette hypothèse, un tiers de la population sera marginalisée par un chômage à long terme. Ces personnes ne pourront plus servir ni de producteurs ni de consommateurs dans la société de demain. Pour l'État, cette situation pose le problème du maintien de l'ordre. Aux États-Unis, par exemple, plus de deux millions de personnes sont en prison, pour la plupart des noirs. Au Brésil, les enfants de rue sont tués systématiquement par des commandos engagés par les commerçants. L'Europe renforce les restrictions contre l'immigration.

Mais les États réagissent: D'abord, le flux des immigrés sera endigué. La «forteresse Europe» va rendre ses frontières plus étanches. Ensuite ce sera le tour des femmes. Dans un article au New York Times, un commentateur trouve que les femmes occupent déjà les deux tiers des emplois n'exigeant aucune qualification. Comme elles deviennent criminelles moins vite que les hommes, il faudra limiter l'accès au marché de l'emploi pour les femmes. La devise sera: «More jobs for the boys».

La globalisation et les valeurs culturelles

«Tout est partout». 500 satellites envoient en permanence des images vers les récepteurs «Baywatch» dans la jungle amazonienne, le «Denver-Clan» en Sibérie: Des millions de gens sont tirés de leur vie clame et sans histoires dans leurs villages à travers le monde dans un univers planétaire, irréel. Martin & Schumann montrent combien au niveau culturel, les goûts commencent à s'uniformiser au rythme dicté par l'industrie du divertissement américaine. Disney, McDonald et MTV

font appel aux recettes simples, aux mets faciles à avaler et à digérer. Leurs images façonnent les rêves et les rêves provoquent les actes. L'industrie cinématographique dépense des sommes gigantesques lors de la production d'un film, des budgets qui dépassent de loin les possibilités des producteurs européens et autres.

Sur le plan politique, en se faisant les porte-parole du «turbo-capitalisme», les partis conservateurs, attachés traditionnellement à la religion, la patrie et la famille détruisent eux-mêmes les bases de leur idéologie. On ne peut pas demander la stabilité des familles et des communautés et favoriser en même temps la dérégularisation et la globalisation, car celles-ci sont le moteur d'un changement social qui marginalise de plus en plus de personnes qui ne sont pas capables ou qui ne sont pas prêtes à changer leur mode de vie et leurs convictions en permanence en fonction des besoins du marché. «La désacralisation des grandes institutions (la famille, la religion la patrie), le déclin des grandes idéologies qui structuraient le débat public se sont traduits par une espèce de vide en terme de référent collectif que la montée de l'individualisme et du chacun pour soi ne saurait pallier».⁸

Hugues de Jouvenel, Ankie Hoogvelt et Martin & Schumann sont unanimes sur ce point: l'extrémisme de droite et le populisme à la Haider/Le Pen se développent. Les sectes telles la Scientology recrutent de plus en plus d'adhérents et commencent à infiltrer les organismes de l'État. Quelques observateurs politiques parlent d'une phase pré-fasciste comme l'auteur américain William Greider. Les exactions contre les immigrés nord-africains dans la ville espagnole de El Ejido cette semaine sont l'exemple le plus récent du racisme croissant.

La globalisation et l'exclusion

Que deviennent nos sociétés, si seulement un cinquième de la population a un emploi? Allons-nous vers de nouveaux conflits sociaux? Les indicateurs sociaux sont alarmants: En Allemagne, plus d'un million d'enfants vivent en dessous du seuil de pauvreté. De plus en plus de jeunes deviennent délinquants, participent à des actes de violence racistes et xénophobes. Les parents, contraints de travailler à deux, négligent de plus en plus leurs enfants. Les écarts entre riches et pauvres se creusent.

Devant la Conférence plénière des ONG dotées du statut consultatif auprès du Conseil de l'Europe le 1^{er} février 1995, Jean-Baptiste De Foucauld, à l'époque commissaire au plan en France, s'est prononcé sur le thème: «la cohésion sociale: les causes et les manifestations de l'exclusion, les moyens de la combattre». Après avoir défini ce qu'il entend par la cohésion sociale, De Foucauld essaye de définir un concept politique de l'exclusion:

«Il y a exclusion d'une personne lorsqu'elle est privée, contre son gré, de sa place dans l'échange social, lorsqu'elle ne peut pas travailler, lorsqu'elle est condamnée à la solitude contre son gré (cas des personnes âgées) ou lorsqu'elle est ségréguée pour des raisons comme maladie mentale ou sida etc. C'est qui caractérise l'exclusion, c'est de n'être plus partie prenante de l'échange social ou économique, alors qu'on ne le souhaite pas.»⁹

De nos jours, être exclu veut dire avant tout: être seul. Les exclus ne se regroupent pas entre eux. Il n'y a pas de combat social qui s'organise spontanément autour des exclus, à quelques rares exceptions près (les manifestations des chômeurs

⁸ Hugues de Jouvenelle, p. 74.

⁹ Jean-Baptiste de Foucauld: Dans: Bulletin d'information des ONG dotées du statut consultatif auprès du Conseil de l'Europe, Numéro spécial, Strasbourg, avril 1995, p.6.

⁷ Martin & Schumann, p. 9ff.

en France) Comme le modèle des luttes sociales traditionnelles ne marche pas, ce qui entraîne chez les populations concernées des tentations de repli: repli ethnique, repli communautaire, repli fondamentaliste...

La globalisation et la politique

Les inégalités sociales se creusent: «358 milliardaires sont aussi riches que 2,5 milliards d'hommes, presque la moitié de la population mondiale». ¹⁰ Les égoïsmes nationaux ou régionaux, les tendances séparatistes se développent.

La seule manière, de pallier les effets néfastes par une politique sociale adaptée. Bien que la politique sociale dans les pays de l'UE tombe sous le principe de la subsidiarité, la Commission Européenne se soucie de plus en plus des retombées de la libre circulation des marchandises et de la main d'oeuvre sur les citoyens. C'est pourquoi, elle a organisé en 1996 et en 1998 le «Forum Social Européen», réunissant chaque fois plus de deux mille participants venus des organismes gouvernementaux et du secteur associatif. Le but était de faire le point sur la politique sociale et d'associer le secteur associatif à la réflexion sur la politique à suivre.

Comme l'a bien montré Hugues de Jovenel dans son exposé introductif, l'Europe, hormis les difficultés dues à la globalisation a encore d'autres problèmes à considérer pour définir sa politique sociale: ¹¹

- * Le problème démographique: Le taux de fécondité a atteint partout dans l'UE le niveau le plus bas jamais enregistré.
- * La population active diminue: à partir de l'an 2000, moins de personnes entreront au marché de l'emploi qu'il n'en sortiront: le taux de femmes qui travaillent va par contre augmenter. Ceci a amené un économiste à formuler récemment au journal «Le monde» l'hypothèse que si l'immigration restait constante, le chômage en France devrait complètement disparaître d'ici 15 ans.
- * L'accroissement très rapide de l'espérance de vie (qui s'opère au rythme de presque un trimestre par an) mène à un accroissement des effectifs de personnes âgées. Le rapport entre la population active et les retraités se détériore rapidement, ce qui pose un problème de financement.

N'ayant pas le courage de prélever l'argent là où il est gagné (p. ex. par la Tobin-Tax), les Etats augmentent les prélèvements sur les revenus du travail (impôt sur le revenu des personnes physiques, cotisations de sécurité sociale à la charge des salariés et des employés sur la masse salariale). Ce qui fait que le pouvoir d'achat du salaire net moyen n'augmente presque plus depuis 1980 avec une accentuation des inégalités de salaires.

Ces tendances d'évolution provoquent la crise de l'Etat Providence. La protection sociale (risques vieillesse-survie, maternité-famille, chômage et de plus en plus promotion de l'emploi, maladie, invalidité et maladies professionnelles, logement) basée sur la solidarité des actifs au profit des inactifs se trouve dans une triple crise selon Hugues de Jovenel Une crise financière, une crise d'efficacité et une crise de légitimité.

1. La crise financière provient du fait que le nombre de bénéficiaires de la sécurité sociale dépasse déjà le nombre de ceux qui contribuent à la financer et que les prélèvements ne peuvent pas être augmentés continuellement.
2. L'éclatement des frontières de l'Etat, le nombre diminuant de salariés dans la population active, les mutations

de la vie familiale, les oppositions entre «exclus» et «inclus» contribuent à une crise d'efficacité.

3. L'Etat providence aurait suscité une mentalité d'assistés, institutionnalisant l'irresponsabilité individuelle.

La globalisation et la société civile

Ankie Hoogvelt voit la globalisation prioritairement comme un processus social. Le processus de la globalisation a été facilité et accéléré par les moyens de communication nouveaux. Elle fait la différence entre la «place du marché» ou le «principe du marché» et la «discipline du marché». Plus la globalisation avance, plus ses principes sont intériorisés dans le comportement des acteurs économiques. Principe et discipline s'influencent mutuellement de sorte que Hoogvelt peut affirmer: La globalisation a lieu parce que nous pensons qu'elle a lieu. («Globalisation is happening because we think it is happening».)

Hoogvelt affirme qu'il faut combattre la globalisation. Mais face à l'isolement des exclus et le manque d'efficacité des mesures de boycott par les consommateurs, elle prône une «politique de place» («politics of place»). Par cela, elle entend un programme d'action politique axé sur le développement d'un lieu de vie commun. Dans le passé récent, les initiatives de citoyens au niveau local se multiplient. Il s'agira de canaliser les énergies ainsi libérées vers un programme étendu combinant la protection de l'environnement avec la justice sociale et économique.

Martin & Schumann proposent 10 «idées contre une société 20:80»

1. Il faut renforcer l'Union Européenne et faire des ses institutions des organes de discussion et de décision démocratiques.
2. Les citoyens eux-mêmes doivent défendre leurs droits et renforcer la solidarité sociale. La société civile doit développer des alternatives au terrorisme des marchés.
3. L'union monétaire européenne doit être réalisée pour servir de contrepoids au dollar et aux spéculateurs. Un Euro stable permettra d'assécher les paradis fiscaux.
4. L'imposition doit être harmonisée dans les pays de l'Union Européenne.
5. L'introduction de la «Tobin-Tax» sur le marché des devises.
6. L'introduction de normes sociales et écologiques pour le commerce mondial (travail des enfants, salaires, libertés syndicales, destruction de l'environnement).
7. Des taxes écologiques pour toute l'Europe.
8. Augmentation des taxes sur les produits de luxe (résidences secondaires; voitures de luxe, yachts, jets privés, bijoux, chirurgie esthétique...)
9. Consolidation de la solidarité et de la coopération syndicale en Europe.
10. Mesures visant à compenser les pertes d'emplois dus à la libéralisation des marchés.

«La reconquête de l'action politique, la reconstruction du primat du politique sur l'économique est la tâche principale dans l'avenir» ¹².

Jean-Baptiste De Foucauld préconise cinq combats pour lutter contre les effets néfastes de la globalisation:

1. D'abord, il faut lutter à tous les niveaux pour une vision globale du développement de la société et réduire le champ de l'utilitarisme dans nos représentations. «... dans ce combat entre utilitarisme et vision globale, il y a le problème du temps, les problèmes de régulation par le temps dans la société. Le problème du partage du travail,

¹⁰ UNDP Human Development Report 1996, New York, Juillet 1996, cité dans Martin/Schumann, p. 40.

¹¹ Hugues de Jovenel: p. 29-74.

¹² Martin & Schumann, p. 223.

du partage du temps est important du point de vue de l'emploi, mais cela va bien au delà, le temps est la ressource du sens, c'est la ressource du lien social et c'est enfin la ressource de l'emploi, mais nos sociétés post-industrielles ne savent pas bien gérer les temps sociaux. Elles ne donnent pas à chacun le droit de gérer son temps tout au long de sa vie ; elles n'organisent pas cela et elles restent dominées par une logique productiviste dans laquelle les gains de productivité servent à produire toujours plus plutôt que de travailler moins.»¹³

2. Un deuxième combat s'articule autour du problème «marché libre ou marché institutionnellement régulé». Le mouvement associatif doit lutter pour un marché organisé autour de l'idée de coopération au lieu de l'idée de concurrence.
3. Le troisième combat est de trouver la bonne liaison entre développement économique et Etat providence. Nous avons un problème d'équité intergénérationnelle: il ne faut pas reporter sur les générations futures les charges actuelles. Face aux nouvelles formes d'organisation du travail, de Foucauld préconise l'idée d'une «banque du temps» ou d'une «caisse nationale d'aménagement du temps, dans laquelle on cotiserait mais sur laquelle on pourrait tirer pour disposer d'un certain nombre de droits, des droits à la formation, des droits au temps libre mais avant la retraite, des droits au capital-initiative.»
4. Le quatrième combat consiste à mettre en synergie les leviers et les acteurs de la cohésion sociale qui sont au nombre de sept: les entreprises, les syndicats, les collectivités locales, les grands services publics de l'emploi ou de la formation; l'Etat lui-même, les demandeurs d'emploi eux-mêmes et le secteur associatif.

5. Le cinquième combat est celui des ONG que de Foucauld considère comme «un secteur démocratique, un secteur qui ne refuse pas le progrès technique, la professionnalisation et, en même temps, la maîtrise, et essaye de la gérer dans une perspective humaine». Le secteur des ONG est le mieux placé pour gérer les six paramètres évoqués plus haut.

Mais lentement, la résistance contre la globalisation s'organise. Lors du Forum Européen de la Politique Sociale de 1996, une plate-forme des ONG européennes du secteur social s'est créée et c'est elle qui a collaboré à l'organisation du Forum de 1998.

Les associations du secteur social se sont regroupées pour lutter contre l'exclusion, pour plus de solidarité en Europe et avec les pays non-européens. Dans une plate-forme publiée à Bruxelles, elles essayent de définir le rôle des ONG dans une Europe Unie et demandent d'être associées à la planification politique.

Dans différents pays, des associations sont créées qui ont pour cible directe le problème de la globalisation comme par exemple ATTAC en France (Association pour une taxation des transactions financières pour l'aide des citoyens), initiée par Ignacio Ramonet, rédacteur en chef du «Monde diplomatique».

Il y a donc plusieurs possibilités d'agir, les unes aussi valables que les autres. L'important, c'est de ne pas se laisser entraîner par le courant fataliste. On peut agir en tant qu'individu, en tant que membre d'une association démocratique, en tant que décideur politique, au niveau local, régional, national. Mais la solidarité avec les peuples exploités des pays en voie de développement doit rester un souci permanent dans toute démarche.

Robert SOISSON
Aider les familles à développer leurs compétences

1. Charité – assistance – solidarité

Voici en trois mots le résumé de plus d'un siècle de politique familiale en Europe. Avant l'émergence d'une politique sociale des États et jusqu'à la fin du XIXe siècle, l'approche était plutôt caritative, paternaliste. Les associations caritatives, pour la plupart d'inspiration religieuse, aidaient les familles en détresse en essayant en même temps d'agir comme missionnaires dans ces milieux défavorisés.

L'industrialisation rapide des pays Européens et de l'Amérique du Nord influençait fortement le développement des structures familiales pour les réduire à la forme nucléaire : parents-enfants. La division du travail provoquait une séparation entre lieu de vie et lieu de travail. La famille élargie s'éclatait. La misère des ouvriers, le travail des enfants, les nouvelles formes de vie forçaient les États à développer des politiques familiales dans un esprit de protection des enfants et des femmes. De nouvelles professions – comme celle de l'assistante sociale – se développaient. Le développement des instruments législatifs codifiait l'allocation des prestations aux familles qui font aujourd'hui partie des « droits acquis » des salariés.

Depuis une vingtaine d'années, avec la crise de l' « État providence », les pratiques de cette politique d'assistance aux familles sont de plus en plus mises en question pour des motifs très divers. Nous savons que les structures familiales ont beaucoup changé pendant le dernier quart de siècle. Je ne vais pas entrer dans les détails, car ils sont connus : éclatement de la famille nucléaire, familles monoparentales, taux de natalité très faibles, vieillissement de la population, nouvelle pauvreté, surendettement, chômage de longue durée, exclusion sociale.

Dans les pays industrialisés, la politique familiale des États s'est adaptée en permanence aux nouvelles données. Certains aspects de ces politiques familiales ne sont pas mis en question ni par les prestataires ni par les bénéficiaires. D'autres, par contre, font objet des controverses les plus vives. Parmi elles, les politiques destinées aux familles « déficientes ».

C'est justement dans ce domaine que se développe de nos jours un changement de mentalité intéressant qui caractérise le passage de l'assistance à la solidarité. Je vais revenir en détail sur ce changement de paradigme dans le travail social qui provoquera, je l'espère, un changement radical dans la politique familiale du XXIe siècle.

2. Famille

Je ne vais pas entrer ici en détail dans les discussions sur la définition de la famille. La vérité doit se situer quelque part entre la définition « classique » - qui veut qu'il y ait un père, une mère et un ou plusieurs enfants – et la définition de Philippe Mérieu, sociologue français, qui définit la famille comme « l'ensemble des personnes utilisant le même réfrigérateur ».

L'année Internationale de la Famille en 1994 a montré qu'il existe au niveau politique dans tous les pays un souci de protéger cet « ensemble » de personnes et de développer ses compétences. En effet, la famille continue à assurer un grand nombre de fonctions dans la société qui, si elles incomberaient aux États, feraient éclater les budgets de ces derniers.

Prenons un exemple : Dans beaucoup de pays industrialisés de l'Europe, un enfant en situation de placement coûte la somme d'environ 4000 € par mois. L'État, allocations directes et indirectes comprises, verse aux familles moins de 500 € pour le même enfant, somme qu'il récupère encore partiellement par la TVA, l'enfant étant un consommateur au même titre que l'adulte.

La famille rend encore beaucoup d'autres services à la communauté qu'il est difficile de chiffrer. La prise en charge d'une personne âgée par exemple est comparable à celle d'un enfant – du point de vue financier.

Il est donc compréhensible que les États encouragent les familles à assumer leur responsabilité vis à vis des enfants et des personnes âgées aussi complètement et aussi longtemps que possible.

Mais il est surprenant de voir avec quelle réticence les concepts pour une telle politique sont développés et les moyens nécessaires pour la faire aboutir sont débloqués.

Dans les discours politiques, personne ne nie le rôle important que peut jouer la famille dans la société, au contraire. Mais « la famille » n'existe pas. Dans les têtes des décideurs politiques, il existe une image de la famille qui ne correspond pas aux réalités complexes. Comme il n'existe pas un seul type de famille, une politique familiale digne de ce nom doit tenir compte des différences, mais avant tout, elle doit respecter ces différences et avoir confiance dans les capacités des familles à gérer leurs problèmes.

Actuellement, on assiste en Europe à l'émergence de nouveaux concepts qui témoignent du changement de mentalité – de l'assistance à la solidarité – dans le domaine qui nous préoccupe. Au Royaume Uni, on préconise le terme « parenting », en France on commence à parler de « bientraitance ». Dans cet exposé, je vais

me limiter aux relations entre les parents et leurs enfants, d'abord parce que je connais bien ces problèmes en tant que psychologue. Deuxièmement parce que je crois que une des sanctions les plus graves que peut prendre l'État vis à vis d'une famille est le placement des enfants dans une institution, avec ou sans l'aide du juge d'enfants.

En plus, pendant les 15 dernières années, sous l'influence des discussions autour des droits de l'enfant, beaucoup de pays Européens ont changé leur législation pour rédéfinir les relations entre l'État et les familles. Toutes les nouvelles lois reflètent d'une manière ou d'une autre le changement de paradigme de l'assistance vers l'aide (la solidarité). Bien que tout le monde soit d'accord avec la nécessité de protéger les enfants de toutes formes d'abus, l'idée de s'attaquer d'avantage aux causes de ces abus et de soutenir d'avantage les familles dans leurs tâches éducatives domine.

3. Quelques idées générales concernant les services d'aide aux familles

Le travail intensif avec les familles devrait faire partie d'une large palette de services d'aide aux familles. Le « Forum Européen pour le Bien-être de l'Enfance » (EFCW) a publié il y a quelques années une prise de position sur le thème des « services de soutien aux familles » que je veux présenter au début de mes réflexions.

En principe, le but des services d'aide aux familles est de trouver les ressources nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des familles, d'améliorer les relations intra-familiales et d'aider les familles à réaffirmer pleinement leurs potentialités. Ceci est vrai en particulier pour les familles en risque de marginalisation.¹

Dans le préambule de la Convention Internationale sur les Droits de l'Enfant figure la recommandation aux États signataires de donner à la famille la protection et l'assistance nécessaire pour lui permettre de remplir son rôle dans la société. Dans les articles 3, 5 et 19, ces tâches sont décrites. La « Charte Européenne pour les Droits de l'Enfant », rédigée par une commission du Parlement Européen, demande à chaque État membre de soutenir les parents par des institutions sociales et des services qui les aident à prendre leurs responsabilités. Aussi bien dans la Convention que dans la Charte, les États signataires sont appelés à intervenir lorsque les intérêts des enfants sont compromis par des formes d'abus quelconques. Ces interventions de services et institutions de l'État pour protéger des enfants dont les parents n'ont bénéficié d'aucune aide adéquate sont discutables sous deux points de vue : Premièrement, elles privent l'enfant de son droit à grandir avec ses parents et deuxièmement, elles aboutissent souvent à l'allocation de moyens pour financer des aides éducatives qui ont été refusés préalablement aux parents.²

Dans le texte du EFCW, 10 principes pour la mise en place de services d'aide aux familles sont énumérés :

1. Ils devraient être organisés sur un plan local et d'accès facile. Ils devraient informer sur leurs buts, leurs programmes et leurs exigences
2. Ils devraient encourager et développer la participation de leurs clients aux décisions et au contrôle des mesures auxquelles participent ces derniers
3. Ils devraient être flexibles et en mesure de réagir adéquatement aux besoins émanant d'une grande variété de formes de vie familiale
4. Ils devraient se positionner résolument dans une politique et une pratique anti-discriminatoire
5. Ils devraient respecter et favoriser la culture de leurs clients
6. Ils devraient faire visible dans leur structure, leur organisation, leur politique, leur pratique et leurs services leur attachement à l'égalité des chances entre hommes et femmes
7. Ils devraient travailler sur le principe que leurs clients, aussi défavorisés qu'ils soient, ont toujours des ressources qui peuvent être développées
8. Ils devraient faire partie d'un réseau de services offerts aux familles qui habitent un même secteur, surtout dans les secteurs défavorisés.
9. L'évaluation des services devrait faire partie intégrante de l'offre. Les usagers devraient avoir la possibilité de s'exprimer sur la qualité des prestations
10. Ils devraient prévoir une procédure de plainte en toute neutralité

Les services d'aide aux familles sont nécessaires sur trois niveaux : Le niveau **primaire** (accessibles à toutes les familles) ; le niveau **secondaire** (p. ex. des services pour familles dans des quartiers défavorisés) et le niveau **tertiaire** (le niveau de l'intervention en cas de crise). Ils devraient répondre aux besoins réels des familles dans le secteur où ils opèrent.

¹ Cité et traduit de: Familienunterstützende Dienste; Positionspapier des EFCW, deutsche Übersetzung herausgegeben vom Deutschen Kinderschutzbund

² id., p.1; Souligné par l'auteur.

L'organisation de services d'aide aux familles doit partir de l'idée que la famille est importante pour le développement de l'enfant. C'est pourquoi les familles qui sont marginalisées ou qui développent des difficultés relationnelles doivent avoir accès dès que possible à ces services pour prévenir toute dégradation de la situation.

Il est également important que ces services travaillent avec la famille entière malgré le fait que certaines prestations s'adressent à des membres isolés. Une approche multidisciplinaire et interinstitutionnelle doit être développée à côté de services spécialisés pour des groupes cibles divers : enfants en bas âge, familles monoparentales, jeunes en difficulté etc.

Il est nécessaire de reconnaître objectivement les conséquences néfastes de la pauvreté et du chômage sur les familles et de préconiser des mesures visant à améliorer la situation économique des familles et enfants pauvres.

Il est nécessaire de développer des services s'adressant aux familles particulièrement vulnérables au plan communal, régional et national ...

Il est nécessaire de développer des services divers qui offrent des activités non stigmatisantes telles que formation des adultes, éducation sanitaire, groupes de jeux, maisons de jeunes, etc. pour aider les parents dans leur tâche éducative. Ces services devraient comprendre également des services d'aide à domicile ou des activités de bénévoles oeuvrant contre l'exclusion sociale.

Dans les pays Européens, l'organisation des services d'aide aux familles est très inégale. Dans beaucoup de pays, elle est conçue uniquement comme une réponse aux situations de crise, c.à.d. quand les relations sont déjà très détériorées. Cette politique a les conséquences suivantes :

- *Les droits des familles et des enfants ne sont pas garantis*
- *Les services d'intervention en situation de crise sont très coûteux*
- *Ces services entrent seulement en action quand les dégâts sont apparents*

En d'autres termes, le fait de ne pas organiser des services d'aide aux familles favorisant le développement des compétences personnelles et sociales a des conséquences négatives sur le plan financier et sur le plan humain.

Dans mon exposé, je vais me limiter au problème du travail intensif dans et avec les familles « à risques », familles où p. ex. un ou plusieurs enfants sont en risque de placement. En effet, ce problème épineux peut être considéré comme typique pour illustrer les changements de mentalité qui doivent s'opérer dans les années à venir. Dans le recueil de textes que j'avais publié à la suite du congrès de la FICE³ en 1992 à Luxembourg, le néerlandais Julian van Acker a présenté un exposé avec le titre révélateur : « Le travail avec la famille comme alternative au placement. »⁴.

4. Le « family project » de Julian Van Acker

Au début de sa présentation, Van Acker fait les réflexions suivantes : « Il n'est pas facile de changer le comportement d'un enfant, quand on ne travaille pas avec les adultes avec lesquels l'enfant a un lien fondamental, c'est à dire quand on ne travaille pas avec les parents.

Il n'est pas facile de changer le comportement des parents vis-à-vis de l'enfant, quand on ne tient pas compte de leurs angoisses, de leurs peurs, des pressions venant du milieu environnant. ...

Dans la protection de la jeunesse nous avons, dans la plupart des cas, à faire à des parents qui ont échoué, qui sont chômeurs, qui sont pauvres, qui appartiennent à des minorités ethniques marginalisées. Et qu'est ce que nous - à la protection de la jeunesse - faisons avec ces parents? Nous les laissons de côté? Nous remplaçons les parents par de meilleurs éducateurs.

C'est facile de dire que les parents ont échoué, que ce sont de mauvais parents, parce qu'ils ont maltraité, voire abusé de leurs enfants. Le problème est que dans la plupart des cas, les fonctionnaires de la protection de la jeunesse ont raison - ils ont parfaitement raison: ces parents ont échoué, ils ont maltraité leurs enfants, ils n'ont pas assumé leurs responsabilités parentales. Donc qu'est-ce qu'on fait pour protéger l'enfant: on met les parents à l'écart, on ne veut plus de ces parents, on dit qu'ils ont échoué, ils perdent leurs enfants, ils perdent leur réputation, ils perdent aussi les rares moments d'affectivité qu'ils avaient avec leur enfant, on prend l'enfant pour le placer ailleurs.

Nous protégeons peut-être l'enfant, mais en même temps nous faisons la même chose ce que fait notre société contemporaine: nous rejetons ceux qui ne se conforment pas à nos valeurs, à nos normes. C'est un peu naïf de ne pas tenir compte de l'influence énorme qu'a l'attitude sociale vis-à-vis du milieu éducatif de l'enfant.

³ Fédération Internationale des Communautés Educatives (FICE); organisation internationale qui s'occupe d'enfants en placement

⁴ Robert Soisson, Ed.: Politique, Recherche et Formation dans l'éducation extrafamiliale; Editions de la FICE, Zürich 1992, p. 36-43

En 1988, au congrès international de thérapie familiale à Rome, Salvador Minuchin avouait qu'il avait été très naïf en essayant d'expliquer les symptômes d'un enfant à l'aide des caractéristiques du système familial. Ce qui est beaucoup plus important, selon Minuchin, ce sont les influences des systèmes sociaux sur les interactions dans la famille.

Des influences sociales comme la pauvreté, la marginalisation ou l'instabilité qui règnent dans les relations entre époux, peuvent avoir une influence très négative. Minuchin disait que les institutions d'aide sociale ou de la protection de la jeunesse **font elles-aussi partie de ces systèmes sociaux et que ces institutions pourraient avoir une influence destructive sur les familles. Pourquoi?**

L'État veut être le bon parent, qui remplace le mauvais parent; la protection de la jeunesse joue le rôle de l'avocat de l'enfant avec comme résultat que l'enfant devient la partie adverse aux parents. Les parents et trop souvent la mère qui est la seule parente, se sentent impuissants et rejetés. Minuchin qualifiait cette attitude de l'État et des fonctionnaires d'immorale et non-éthique!

J'ai été deux fois directeur d'un établissement pour la prise en charge des adolescentes, placées par le juge de la jeunesse. Il n'est pas question de critiquer le travail des éducatrices, de éducateurs, et de tous ceux qui s'engagent dans les internats de la protection de la jeunesse.

On fait là un travail terriblement beau, terriblement humain; les enfants placés éprouvent dans l'internat, souvent pour la première fois dans leur vie, une chaleur, une attention individuelle, une affectivité désintéressée. Mais en même temps, ces enfants sont terriblement seuls, terriblement angoissés. Et si on se donne la peine de rendre visite au parents, on découvre souvent une détresse épouvantable.

C'est pour ces raisons que depuis 12 ans, je fais tout pour éviter le placement des enfants, pour travailler avec les parents, même ou surtout dans le cas de comportements extrêmement difficiles et délinquants et dans le cas d'abus sexuels et de mauvais traitements. La sécurité de la société et la sécurité de l'enfant restent pour moi la première des priorités. »

En décrivant son projet, Van Acker insiste sur la pauvreté croissante, la marginalisation de couches de la population de plus en plus larges. Il se plaint des sciences sociales qui continuent de voir l'homme presque exclusivement sous l'aspect de ses déficiences. Le « family project » est caractérisé par cinq principes :

1. **Une intervention thérapeutique ou d'aide sociale nécessite un diagnostic qui soit centré avant tout sur les aspects positifs.**
2. **Les gens marginalisés et angoissés ont besoin d'un professionnel qui les supporte et les encourage.**
3. **Le vrai support et la véritable responsabilité sont basées sur le désintéressement et sur la justesse.**
4. **L'enfant a besoin de sa famille: ses liens naturels sont extrêmement importants. Le professionnel fait tout pour les maintenir ou pour les rétablir.**
5. **La sécurité de l'enfant reste une priorité absolue.**

Les méthodes de travail du projet sont les suivantes :

- **L'écoute sans préjugés caractérise les premiers contacts**
- **Le professionnel travaille avec la famille, dans la famille**
- **Le professionnel aide les parents et l'enfant à concrétiser leurs plaintes.**
- **L'attention est dirigée aussi vers le positif**
- **Le diagnostic repose sur des faits concrets, qui sont caractéristiques de la vie journalière de cette famille.**
- **Les buts sont réalistes, concrets et assez faciles à atteindre.**

Dans une première phase de son travail, l'éducateur ou l'assistant social sont disponibles 24 heures sur 24 et passent beaucoup de temps dans la famille (plus de 20 heures en moyenne). Ainsi, un professionnel ne peut prendre en charge que 2 à 3 familles en même temps. Les entretiens ont lieu surtout le soir, quand les membres de la famille sont présents. Les détails sur les méthodes de travail sont décrites en détail dans son article ainsi que la description d'un cas concret.

Les principes de base du « family project » sont les suivants:

Les parents sont nos partenaires.
Les parents gardent leur responsabilité parentale.
Le professionnel est un négociateur, un médiateur.

Le projet de Van Acker est applicable sans problèmes dans d'autres pays. Les aspects financiers de son travail se résument comme suit :

Au Pays-Bas 3/4 du budget de la protection de la jeunesse est destiné au traitement résidentiel de 10.000 enfants. Ce dernier nombre concerne seulement une fraction des enfants qui ont besoin d'une aide

spécialisée. Des études épidémiologiques dans plusieurs pays ont prouvé que 5 à 10% des enfants sont tellement perturbés que, sans aide spécialisée, ils resteraient perturbés pour le reste de leur vie.

Hélas, nos organisations d'aide thérapeutique n'atteignent que 1 à 2% de ces enfants; 5 ou 10% des enfants qui sont perturbés, ça veut dire aux Pays-Bas qu'il y a 200.000 à 400.000 enfants qui ont besoin d'une aide professionnelle adéquate.

Avec la moitié du budget annuel des centres résidentiels on pourrait nommer 3000 pédagogues ou psychologues qui pourraient traiter, suivant la méthode que je vous ai décrite, 70.000 familles ou 120.000 enfants.

Van Acker conclut avec les remarques suivantes:

„J'ai dit au début que dans la protection de la jeunesse nous avons, dans la plupart des cas, à faire avec des parents qui ont échoué, qui sont condamnés, qui sont marginalisés. La plus grande souffrance c'est d'être rejeté, de ne pas être reconnu. La question que je me pose est si nous avons le droit de mettre les parents de côté. Les conséquences de cette intervention sont tellement désastreuses pour les parents. Je pense qu'en agissant ainsi, nous contribuons à l'agressivité dans notre société, nous mettons des adultes dans un état de dépression. Qui dit que l'enfant en fin de compte ne se sentira pas coupable à cause de nos interventions?

Vous me direz peut-être qu'il y a des situations où il est impossible de changer le comportement ou l'influence négative des parents, ou qu'un placement d'un mineur dans un internat ou chez des parents adoptifs n'est considéré que dans le cas où la situation familiale est extrêmement perturbée. Vous avez raison quand vous appliquez vos propres normes dans le diagnostic de la situation familiale.

Mais le remède est souvent pire que le mal. Bien sûr, il n'est pas toujours facile de solliciter la coopération des parents, surtout quand ils sont des modèles très négatifs et quand ils ne sont pas motivés. Mais condamner les parents et ne pas les impliquer dans le traitement, est une condamnation à vie. Ça laisse toujours un vide dans la vie de l'enfant ou de l'adolescent.

5. Les parents : partenaires ou boucs émissaires

Au Luxembourg, le Ministère de la Famille a du mal à encourager un changement de politique : Huit ans après le congrès de la FICE, une dizaine de professionnels seulement travaillent dans des services spécialisés d'aide éducative aux parents (p.ex. « Families first ») contre des centaines dans les foyers et maisons pour enfants. Le Luxembourg est un des pays, où les enfants sont placés à 80% par le juge de la jeunesse. Les parents perdent leur « autorité parentale » qui passe au directeur de l'institution qui les accueille.

Cette pratique mène à une stigmatisation et à une déresponsabilisation systématique des parents. Mais le Luxembourg n'est pas un cas unique. En France, le législateur fait en ce moment des efforts considérables pour changer le dispositif législatif en matière de protection de l'enfance dans le sens souhaitable. Malgré cela, Caroline Eliacheff⁵ doit constater que :

„La justice peut et doit sanctionner les parents qui abusent de leur pouvoir. Cela est tout à fait différent du jugement moral émanant des institutions prenant en charge les enfants. On oublie que les parents ont d'abord délégué (volontairement ou parfois contraints) une parcelle de leur fonction parentale à ces institutions: maternité, crèche, école, Aide sociale à l'enfance, famille d'accueil pour ne citer que les principales. Or, il est frappant de constater avec quelle facilité les adultes qui s'occupent professionnellement des enfants s'engagent dans la voie de la défense militante de l'«enfant-victime» en disqualifiant les parents. Or, affirmer haut et fort que l'enfant est une personne ne veut pas dire qu'il est l'enfant de personne ! ...

La disqualification via la stigmatisation des parents par des professionnels de l'enfance au nom de la protection de l'enfant va dans le sens de la folie, celle qui consiste à considérer qu'un enfant qui aurait rompu ses liens avec ses parents prétendument «dangereux» et maintenant «à risque» aurait des chances de s'en sortir. Folie de penser que les relations entre parents et enfants se réduisent à des actes, quels qu'ils soient, folie d'imaginer que les maigres références symboliques qu'offrent l'Aide sociale à l'enfance ou les associations de défense des enfants-victimes puissent se substituer sans dommage aux références symboliques qui instituent un garçon ou une fille comme fils de ou fille de... et qui lui permettront, quels que soient les aléas de la vie, de penser sa place, ses liens et ses relations dans la communauté humaine.

Alors que, de toutes parts, on entend monter la plainte qui stigmatise les parents «irresponsables», on ne peut pas ne pas voir que l'association enfant-victime/parent-coupable va précisément dans le sens de l'infantilisation de ces derniers. Car, en posant la culpabilité de leur côté, les services sociaux endossent la

⁵ Caroline Eliacheff est psychanalyste et auteur du livre: „Vies privées, de l'enfant roi à l'enfant victime“, Odile Jacob, 1997. Les citations sont tirées d'un article paru ns le „Monde de l'Education“. Novembre 1998: „Les risques du dépistage des parents à risque“, p. 52-53

responsabilité de l'enfant en en privant du même coup les parents mais non sans les critiquer d'y renoncer si facilement.

La culpabilité au sens pénal devrait pouvoir signifier une nouvelle exigence de responsabilité, mais la culpabilisation a l'effet strictement inverse et engendre un sentiment dont aucun parent n'est exempt : l'inquiétude.

Est-il nécessaire de rappeler que les enfants d'aujourd'hui seront les parents de demain ? Laissons-les à leur gré idéaliser puis critiquer leurs propres parents et faisons-leur le crédit de penser que les failles réelles ou supposées de leurs parents les aideront à se construire dans leur singularité, même au prix de souffrances. Mais l'idéalisation sociale de l'enfant, quand elle passe par la haine de leurs parents, est une violence et une transgression qu'aucune société ne devrait s'autoriser: celle de briser la continuité de l'ordre généalogique au nom d'idéaux gestionnaires qui posent plus de problèmes qu'ils n'en résolvent. »

Et encore, en France, il est très difficile de retirer l'autorité parentale aux parents ! Le juge d'enfants Alain Bruel a présenté le 14. mai 1988 un rapport au nom du groupe de travail « paternité » au Ministère de l'Emploi et de la Solidarité:

« Sous le titre: „Assurer les bases de l'autorité parentale pour rendre les parents plus responsables“ le rapport dresse un état des lieux de l'autorité parentale dans la France d'aujourd'hui, tant sur le plan juridique qu'éducatif, avec, en préalable, la dénonciation vigoureuse des propositions de sanctions contre les parents „défaillants“. Ceux-ci, eux-mêmes le plus souvent en grande difficulté, ont surtout besoin de soutien et « si l'État ne peut se désintéresser de l'éducation de ses futurs citoyens, il ne peut y parvenir qu'en faisant des parents ses alliés, non des boucs émissaires » ».⁶

Après les émeutes de jeunes dans quelques villes françaises en 1988, beaucoup de politiciens demandaient de limiter l'autorité parentale de certains parents, de punir les parents pour les délits commis par leurs enfants, d'abaisser l'âge de la responsabilité pénale, de priver les parents des allocations familiales ou même d'introduire un genre de permis à points éducatif (semblable au permis de conduire à points) qui permettrait d'abaisser les allocations sociales en fonction des « infractions » constatées. Ces revendications avaient été soutenues au plus haut niveau par le ministre de l'intérieur, M. J.-P. Chevènement, mais il ne pouvait pas obtenir un consensus dans la coalition au pouvoir. Surtout les professionnels réagissaient avec véhémence contre ces propositions et demandaient par contre une plus grande responsabilisation des parents par la valorisation des ressources éducatives, d'un engagement plus intensif des pères dans le processus éducatif.

„Si c'est la précarité contemporaine qui mène à la dé-parentalisation, les familles précarisées sont davantage „démissionnées“ par les mutations de l'époque, les institutions et les pratiques du travail social qu'elles ne sont véritablement „démissionnaires“.“⁷

Pour Alain Bruel, il est hors de question de retirer automatiquement la responsabilité parentale dans certains cas, au contraire, « il serait **souhaitable** d'attribuer au juge des enfants le pouvoir de prononcer **après débat contradictoire** des mesures de suspension **partielles et/ou temporaires** de l'exercice de certains attributs de l'autorité parentale. »

Dans le même numéro de la revue « Lien social » où a paru l'article du juge Bruel, Jean-Pierre Ernst parle de la „peste de la **disqualifaication et de la déresponsabilisation des parents**“.⁸ „Lorsque les parents souhaitent confier (pour quelque raison que ce soit) à l'ASE leur enfant au titre de recueil temporaire, il devrait être acquis qu'il sont et doivent rester porteurs du projet pour leur enfant. Le fait même qu'ils demandent le placement est un acte de responsabilité et une manière d'assurer indirectement leur fonction parentale.“

La „International Save the Children Alliance“ a organisé une série de conférences en 1998 dans 5 pays Européens dans le cadre du programme Daphné sur le thème de l'abus sexuel. Dans le rapport détaillé, on trouve la contribution de François Gominet, Premier Juge des Enfants au T.G.I. de Saint Étienne: „Prise en charge psychologique des victimes d'agression sexuelle“.

Dans le chapitre: „La prise en charge du mineur victime“, Gominet décrit le rôle du juge d'enfants:

„Le législateur a prévu que, chaque fois qu'il était possible, devrait être privilégié la solution de maintien dans le milieu actuel (article 375-2 du code civil).

Le retrait du milieu familial est en effet loin d'être la panacée. Serait simpliste le raisonnement qui consisterait à penser que les problèmes de l'enfant qui vivrait dans un milieu défavorable seraient réglés par son accueil dans une famille ou institution qui viendrait prendre la place des parents „défectueux“. N'est d'ailleurs pratiquement plus soutenue par les professionnels compétents en matière éducative, cette notion de solution substitutive qui a pu parfois être pratiquée, il y a quelques dizaines d'années, avec des placements de longue

⁶ Mireille Roques: Assurer les bases de l'autorité parentale pour rendre les parents plus responsables. dans: Lien Social, N° 459, 28 octobre 1998, p. 6. Ce numéro contient un dossier sur le thème de l'autorité parentale dont sont tirées également les citations qui suivent.

⁷ Joël Plantet, id, p. 5

⁸ Jean-Pierre Ernst: ibd., S. 14

durée ou l'assistance maternelle n'était plus dans un rôle de mère adoptive, que de soutien momentané à un enfant destiné à garder une place dans son système familial.

A côté d'autres mesures, le placement en institution n'est possible que sous certaines conditions:

„Le placement peut être pris soit de manière provisoire (ayant vocation à durer de 6 mois maximum), soit pour une durée que le juge des enfants détermine sans pouvoir excéder deux ans, si la mesure est exercée par un service ou une institution. Des reconductions sont possibles à condition qu'intervient à chaque fois un nouveau jugement. Avant chaque décision qu'il est amené à prendre, le juge des enfants doit entendre les parents et, sauf si son âge ou son état de santé ne le permettent pas, le mineur concerné. Ceux-ci peuvent se faire assister d'un avocat de leur choix. Il leur est même possible de demander qu'il leur soit commis un d'office. »

Je cite ce passage parce que à mon avis, les professionnels du secteur – particulièrement en cas d'abus sexuel – sont presque unanimement pour un placement des enfants.

Après avoir présenté le „family project“ de Julian van Acker, je voudrais vous présenter brièvement une autre méthode qui se sert d'une technique moderne pour valoriser les compétences éducatives des parents.

6. „Video-Home-Training“: Une méthode qui respecte les parents et améliore leurs compétences éducatives

En janvier 1996, j'avais organisé à Luxembourg une conférence et un séminaire avec Peter van den Bergh (Université de Leiden; Pays Bas). Le texte de cette conférence fut publié entièrement dans le bulletin de l'ANCE.⁹

L'auteur parle d'abord des difficultés que rencontrent les approches thérapeutiques traditionnelles dès qu'elles sont sollicitées pour aider des jeunes avec un comportement mal adapté. La situation thérapeutique « artificielle » et l'orientation vers les défauts du client ont mené aux Pays-Bas à un changement paradigmatique allant de l'élimination du comportement mal adapté à la stimulation des ressources de l'individu.

En partant de l'analyse de la communication entre enfants et parents, les éléments (ou « briques ») suivantes ont été identifiées comme essentielles pour le VHT : Avoir de l'attention l'un pour l'autre, avoir des conversations agréables, répartir l'attention, avoir des interactions coopératives, créer des initiatives, faire des projets, chercher des solutions etc.

Van den Bergh décrit pourquoi la technique vidéo a été adoptée pour cette méthode et décrit en détail comment un contact est établi, comment et dans quelle situation les interactions entre enfants et adultes sont filmées et à quels éléments de la communication on fait particulièrement attention.

La méthode est la suivante : En accord avec la famille, les thérapeutes (ou les « entraîneurs », comme ils préfèrent se nommer eux-mêmes), filment des séquences de la vie familiale normale. Ces séquences sont analysées par les thérapeutes pour déterminer la fréquence des interactions positives (les « briques »). Dans une troisième phase, la famille est confrontée à l'enregistrement et familiarisée avec la méthode d'évaluation. Les films sont visionnés et commentés avec tous les participants.

Le VHT n'est pas « pédagogique » au sens négatif du terme, c.à.d. on ne regarde pas ce qui ne fonctionne pas mais on regarde ce qui marche (encore) bien. Les parents sont responsables pour une bonne communication, pas le thérapeute. Les parents sont leur propre modèle pour des interactions réussies, car les séquences vidéo sont des messages neutres et des messages indirects des parents eux-mêmes.

Il faut noter que le VHT peut être utilisé dans beaucoup d'autres contextes avec succès : au jardin d'enfants, dans le groupe de vie d'une institution de placement, dans une classe, dans la formation initiale et continue etc. Les caractéristiques essentielles de la méthode sont à mon avis la simplicité et la transparence pour tous les concernés.

7. Travail intensif avec les familles au Canada

Du 6 au 9 septembre 1995 avait lieu à Louvain (B) un congrès international sur le thème : « There's no place like Home. Supporting Children in Need and their Families. »." La conférence était organisée par EUSARF (European Scientific Association for Residential and Foster care for Children and Adolescents).

Le programme était composé de 150 exposés et séminaires. Les questions centrales discutées lors de la conférence étaient les mesures d'aide aux familles comme moyen de prévention de placements d'enfants. Cette approche fut discutée sous ses aspects théoriques, pratiques et éthiques. Le placement d'enfants dans des institutions fut considéré comme un moyen ultime parmi une large palette d'autres mesures pour résoudre les problèmes d'une situation éducative embrouillée.

⁹ Bulletin N° 88 de l'Association Nationale des Communautés Educatives, janvier 1996

Une des contributions qui m'a impressionnée le plus était la présentation du PAPFC (Programme d'aide personnelle, familiale et communautaire) dans la province du Québec (Canada). Le programme était présenté par Ercilla Quintin, directrice du « Groupe Recherche en Développement de l'Enfant et de la Famille » de l'université Trois-Rivières.

Ercilla Quintin constate que la négligence fait partie de 60 à 90% des cas d'abus physique ou sexuel. Beaucoup a été fait pour améliorer la protection des enfants contre l'abus physique et sexuel, mais pas assez pour les protéger contre la négligence.

Les membres des familles négligentes sont pour la plupart pauvres, peu éduquées et ont peu de relations sociales. Ils vivent dans des situations dominées par des conflits et avaient pour la plupart une enfance malheureuse. Leurs capacités intellectuelles sont au dessous de la moyenne, ils ne s'estiment pas eux-mêmes, ils sont souvent dépressifs et n'ont pas de bonnes relations avec leurs enfants. Ils vivent en permanence dans une situation de crise et sont très méfiants par rapport à la société.

Le PAPFC essaye d'aider ces familles en mobilisant les ressources du milieu social environnant. La famille en détresse est prise en charge par une équipe multidisciplinaire qui a recours aux ressources suivantes :

- Mobilisation des ressources du milieu social environnant (intégration sociale, soutien financier etc.)
- Travail dans une atmosphère d'amitié et de support
- Prise en charge individuelle de parents et enfants
- Suivi après l'intervention
- Recours à des co-thérapeutes (familles comparables qui n'ont pas de problèmes importants avec leurs enfants)
- Réunions de synthèse régulières (toutes les deux semaines) pour tous les concernés
- Formation initiale et continue des personnes engagées dans le programme ; supervision

Les cas de 31 familles considérées comme extrêmement violentes et négligentes furent évalués. 80 enfants étaient menacés d'un placement. Les chances du programme furent évaluées comme étant presque nulles.

À la surprise générale, les résultats étaient les suivants:

- 82,5 % des enfants pouvaient rester avec leurs parents
- 5 % furent dirigés vers un placement familial
- 12,5 % furent placés dans des foyers d'accueil

Dans les familles, dont les ressources ont pu être mobilisées avec succès, la qualité des relations a pu être améliorée considérablement. Le résultat du programme a encore pu être amélioré par le fait que des enfants placés, issus des mêmes familles, ont pu regagner leur foyer. Sans prétendre que tous les membres de ces familles sont devenus des gens heureux d'un jour à l'autre, le bénéfice humain de ce programme est considérable.

8. France : Les « Services d'éducation spécialisée et de soins à domicile »

En France, des services d'aide aux familles existent depuis les années 70. Les SESSAD (Services d'éducation spécialisée et de soins à domicile) furent créés pour améliorer et soutenir l'éducation et les soins à domicile pour les enfants handicapés et troublés du comportement. Leur mission consistait à promouvoir l'intégration scolaire, le soutien des familles, le traitement et l'orientation de l'enfant. Leur nombre va en croissant, aujourd'hui il existe 750 services avec 6300 employés. Le nombre des enfants pris en charge a augmenté : de 5000 en 1985 à 18000 en 1998.

Les groupes cibles des SESSAD sont les enfants handicapés physiques et mentaux, avec des troubles du comportement et/ou de développement, les enfants en échec scolaire. « A chaque fois, il s'agissait bien d'une volonté à la fois de faire sortir l'action médico-sociale hors des murs de l'institution et d'entrer dans une relation inter partenariale afin de répondre au plus près des difficultés des enfants ou adolescents avant que celles-ci ne nécessitent un internat spécialisé. ... Les professionnels ont abandonné la conviction d'une famille formant un milieu pathologique dont il faudrait éloigner l'enfant ».¹⁰

En agissant de la sorte, les parents ne sont pas considérés comme adversaires mais comme partenaires dans la relation éducative. Le règlement ministériel du 30 octobre 1989 stipule que la famille doit être associée à l'établissement du « projet individuel, pédagogique, éducatif et thérapeutique ». Elle doit également être associée à sa mise en oeuvre, au suivi et à son évaluation. Il s'agit de mobiliser les ressources des familles.

¹⁰ Jacques Trémintin, Les SESSAD misent tout sur la famille; Lien Social N° 465 du 3 décembre 1998. Cette édition de LS est consacrée entièrement aux SESSAD.

Les SESSAD ne sont ni des services sociaux, ni des centres thérapeutiques, ni des écoles spéciales. Ils se trouvent sur l'intersection de ces différents services.

9. Pour conclure: „Parenting“ ou la „bienveillance“ des familles

Dans un livre paru récemment en France sous la direction de Marceline Gabel, Frédéric Jésus et Michel Manciaux¹¹, les éditeurs font le bilan de „l'institutionnalisation de la protection de l'enfance“ qui à leur avis traverse une période de crise, consécutive à la crise de l'institution famille. La structuration des mécanismes d'assistance par „l'État providence“ depuis deux siècles est dépassée, elle a besoin „de nouveaux relais et de nouveaux principes“.

„Face aux nouvelles réalités sociales et aux évolutions familiales, ainsi qu'aux risques d'impasse qu'elles comportent, les mécanismes d'assistance, qui ont permis depuis deux siècles à „l'État providence“ de structurer la solidarité nationale, sont donc aujourd'hui à la recherche de nouveaux relais plus, peut-être, que de nouveaux principes.“¹²

„Libérer les potentiels créatifs des habitants; soutenir leur capacités de se regrouper, à investir les logiques associatives et à se rapprocher des professionnels de façon à répondre aux besoins et aux problèmes sociaux par le rélexion et l'action communes; faire le pari de la rencontre, des échanges, du respect mutuel, de la convivialité et parfois même de la conflictualité constructive pour une meilleure maitrise du cadre et des conditions de vie: tels sont les principaux enjeux qu'entendent relever aujourd'hui les processus dynamiques désignés par des concepts comme celui de „développement social local“ ou encore, plus récemment et plus spécifiquement, celui de „soutien à la parentalité“.“¹³

Gabel e.a. proposent une approche „communautaire“ vis à vis des familles en difficulté: „Il n'est guère possible, au total, d'envisager d'authentiques partenariats et une véritable dynamique de „réseau“ entre les ressources éducatives présentes dans l'environnement des enfants et des jeunes sans que soit mené un effort permanent de reconnaissance mutuelle des fonctions et à terme des compétences de tous les coéducateurs impliqués – et, pour commencer, des parents et des groupements de parents. Cette reconnaissance présente un prérequis essentiel pour se prémunir contre la confusion des rôles, dérive trop fréquemment observés et potentiellement dommageable lors des interventions autour d'un enfant en souffrance, d'une famille en difficulté.“¹⁴

Au Royaume Uni, Masud Hoghugh, psychologue clinicien au General Hospital à Newcastle upon Tyne essaie de promouvoir le concept du „parenting“ dans son pays. Il constate qu'il existe un large consensus sur ce qui caractérise une „mauvaise éducation“ mais il n'y a pas d'unanimité sur ce qui caractérise le contraire.

Dans le même ordre d'idées, Gabel e.a. constatent que le terme „maltraitance“ est bien défini, mais que son opposé n'existe même pas. C'est pourquoi ils ont donné comme titre à leur livre le terme „bienveillance“¹⁵

Hoghugh et les auteurs français regrettent unanimement, que les interventions des professionnels sont plutôt réactives que préventives (ou proactives). Si Gabel e.a. proposent une approche communautaire caractérisée par le terme de bienveillance, Hoghugh parle de „good enough parenting“, une parentalité „assez bonne“. Le „parenting“ désigne une relation, un processus et un groupe d'activités. Il n'est pas propre aux parents biologiques de l'enfant, mais à toute personne concernée par le développement de l'enfant.

Le parenting est un processus qui essaye de répondre aux besoins de l'enfant. Il se compose e trois dimensions: 1) amour et soins; 2) contrôle et définition des limites; 3) aide au développement. L'enfant doit pouvoir s'appuyer sur une personne dans laquelle il a confiance.

Parenting et bienveillance sont deux concepts qui, espérons le, vont changer le travail avec les familles en détresse. Laissez-moi conclure avec une remarque tirée du livre de M. Gabel:

„Les enfants ont en général d'autant plus de chances d'être bien traités que leurs parents l'auront été ou le sont eux-mêmes par les différents acteurs et institutions impliqués dans la construction et l'accompagnement de leur parentalité“¹⁶

¹¹ *Bienveillances: Mieux traiter familles et professionnels, M. Gabel, F. Jésus et M. Manciaux, Editeurs, Editions Fleurus, Paris 2000*

¹² *id, p. 17*

¹³ *id, p. 18*

¹⁴ *id, p. 26*

¹⁵ *Voir à ce sujet l'article p. 35 sur la terminologie*

¹⁶ *id, p. 30*

FAMILY WATCH

⇒ Fact Sheet ⇐

Des méthodes de travail innovatrices sur le thème
"Soutien et aide pour des familles lors de l'éducation de leurs enfants"

Exclusion sociale et le fait d'être parents

Masud Hoghghi

En Europe on se préoccupe énormément de la pauvreté des familles et de leur rejet de la vie publique, des valeurs et des activités. La commission européenne ainsi que le Conseil des Ministres ont proposé une nouvelle délibération sur ce phénomène et de nouvelles solutions pour combattre la pauvreté et l'exclusion sociale.

La pauvreté et l'exclusion sociale ne signifient pas la même chose. Malgré des contre-mesures étendues durant les dernières dizaines d'années, le manque d'égalité de chances et l'exclusion sociale sont restées des caractéristiques essentielles de notre société européenne.

Cependant la pauvreté est un facteur significatif à l'origine de l'exclusion sociale; il en résulte une «culture de la pauvreté». Pour les personnes vivant constamment dans la pauvreté, le sens et le contenu de leurs pensées, leurs sentiments et de leur activité sont remplis d'un manque d'espoir, d'un manque de perspectives, de l'acceptation passive du malheur comme un coup du destin et d'une incapacité d'améliorer la situation pour eux-mêmes et pour leurs enfants.

Il existe, de nos jours, des exposés remarquables sur le thème «La continuité des désavantages» ou sur le sujet «l'exclusion des bienfaits de la vie». On remarque que la raison capitale de ces expériences négatives se situe dans la manière et la qualité du comportement éducatif des parents.

La relation avec la pauvreté (mis à part toutes sortes de pensées morales et la réalité qu'il y ait plus de personnes pauvres que de parents) est fondée sur le fait que la pauvreté empêche les parents, souvent de manière dramatique, d'utiliser les possibilités sociales et les offres publiques et referme ainsi les voies qui permettraient aux parents de mieux pourvoir au bien-être des enfants.

Il existe des exposés fondés qui montrent qu'il y a une large palette de comportements éducatifs pour les familles vivant dans la pauvreté: parmi eux l'exclusion des bienfaits de la vie est le plus dominant. Il est absolument nécessaire que nous venions à bout de la pauvreté et que, sur ce chemin, nous créions de meilleurs comportements éducatifs des parents.

Les parents influencent le développement de leurs enfants de la manière suivante: 1) Ils prennent le rôle d'amortisseur à l'égard des contrariétés sociales et humaines ou 2. Ils nuisent eux-mêmes, consciemment ou inconsciemment, à leurs enfants.

Ceci est plus facile à comprendre si l'on considère la base des mesures des parents: Ce sont la sollicitude, le contrôle et le développement.

La sollicitude inclue toutes les mesures pour la protection de l'enfant contre toutes expériences pénibles; elle a pour but le bien-être de l'enfant, sa santé, son développement émotionnel et de ses capacités sociales. Un enfant devient physiquement malade s'il lui manque une telle sollicitude ou s'il en reçoit des formes plutôt négatives. Il souffre, il est maltraité et il ne pourra pas apprendre certaines qualifications émotionnelles et sociales.

Europäische Region der Weltfamilienorganisation
European Region of the World Family Organization
Région Européenne de l'Organisation Mondiale de la Famille

Celsiusstraße 112 · D-53125 BONN · Germany
Tel.: +49(0)2 28 25 84 64 · Fax: +49(0)2 28 25 41 79 · E-mail: eureg.iufo@familia.de



European Region
Région Européenne
Europäische Region

The International Union of
Family Organizations

Fighting social
exclusion of families
Lutter contre
l'exclusion sociale des familles



Supported by the
European Commission
Soutenu par la
Commission européenne

Le contrôle nous montre la nécessité de limites à respecter. Ceci est utile si un enfant doit se créer un propre sens de valeurs pour un comportement inacceptable dans la famille, à l'école et dans d'autres domaines sociaux. Par le manque de mesures de contrôle selon leur âge, les enfants provoquent dans leur famille, à cause de leur faux comportement, de gros soucis. Il en résulte ainsi une discrimination sociale et un comportement criminel avec des conséquences négatives de longue durée pour eux-mêmes et la société.

Un autre devoir important des parents sera d'ouvrir des possibilités pour le meilleur développement de l'enfant: On devra s'occuper le mieux possible de ses capacités et de ses dons dans le domaine intellectuel, sportif, artistique, économique et autres domaines de la vie. Si ces possibilités lui manquent, cela mènera à une perte de ressources sociales et au sentiment de défaillance personnelle.

Pour remplir leur devoir les parents auront besoin: 1. de la connaissance et de la compréhension des besoins de l'enfant pendant les différentes phases de son développement, 2. d'une motivation durable pour tout faire et au mieux pour leurs enfants, 3. de qualités et de dons personnels, tout comme de ressources matérielles, 4. de possibilités pour reconnaître et réaliser la signification de leur comportement éducatif.

La plupart des parents connaissent les besoins de leurs enfants, d'autres peuvent l'apprendre avec de l'aide supplémentaire. La plupart du temps ils ont des possibilités adéquates pour prendre en part leur fonction d'éducateurs, même si, pour des raisons financières, les deux parents doivent travailler, ce qui restreint le temps en commun avec les enfants. Les plus grandes difficultés se trouvent sûrement dans la motivation et dans les qualités des parents. La pauvreté de longue durée détruit les deux qualifications; les besoins d'un enfant perdent alors très vite leur priorité. En plus une «culture de la pauvreté» influence la manière et l'usage des qualités humaines et l'étude de capacités qui seraient nécessaires à un comportement éducatif effectif.

De nos jours il existe un nombre important d'enfants et de jeunes dans tous les pays d'Europe – souvent de forme et de chiffre différent – qui présentent une multitude de problèmes graves qui sont une conséquence directe du comportement éducatif inadéquate des parents. Dans ce contexte on comprend: l'accès trop précoce à la consommation abusive de cigarettes et de drogues, des grossesses précoces dans le domaine de la santé; la mise à la porte de l'école, le manque d'examens terminaux, un haut chiffre de chômage dans le domaine de l'éducation et à la place de travail; la pratique de la violence parentale contre les enfants et les mauvais traitements dans la famille; des qualités sociales médiocres et des mauvaises influences dans les rapports sociaux; un comportement criminel dangereux à l'égard des personnes et des choses dans le comportement social et, en dernier, une grande proportion de problèmes psychiques.

Tandis que l'Europe en général s'enrichit de plus en plus, les différences entre riches et pauvres ne semblent pas s'amoinrir; on peut même craindre qu'elles aillent s'agrandir avec la propagation des nouvelles technologies dans l'industrie. D'après de nouveaux résultats de la recherche les différences entre pauvres et riches vont s'étendre surtout ceux qui sont touchés par l'exclusion sociale et ainsi renforcer leur situation problématique; ceci compte pour tous et surtout pour leurs enfants, ce qui aura aussi des conséquences graves pour la stabilité de notre société future. C'est pourquoi l'attention de notre politique sociale devra se diriger surtout sur les injustices sociales existantes et sur leur influence dans le domaine du comportement éducatif des parents. Même sous des aspects foncièrement économiques il est nécessaire que le comportement éducatif des parents se place au centre de tous les problèmes. En tout cas nous savons suffisamment ce que nous ne devons pas faire. Nous devons réussir à utiliser toutes les possibilités, pour créer pour nos enfants un meilleur avenir.

*Professeur Masud Hoghghi, Institut de psychologie clinique, Université de Hull, GB
e-mail: masud.hoghghi@ntlworld.com*

Sozialsektor **LAND 22 - 3.6.05**
Vorbild
Pflegeversicherung

„Die Familienministerin bereitet den Qualitätsabbau im Luxemburger Sozialwesen vor“, hatte der OGB-L letzte Woche in einer Pressemitteilung erklärt. Hintergrund ist ein von der Regierung formuliertes *Avant-projet de loi relative à la protection sociale des enfants*. Es soll nicht nur ein Instrumentarium zur praktischen Umsetzung der UN-Kinderrechtskonvention bereit stellen, sondern auch einen Rahmen schaffen für die Betreuung Minderjähriger mit „besoins spéciaux“, die vom Jugendrichter in eine Einrichtung „platziert“ werden. Stein des Anstoßes für den OGB-L ist der Umstand, dass laut dem Gesetzesvorprojekt die staatlichen Zuwendungen für diese spezialisierten Einrichtungen ebenfalls neu definiert werden sollen. „Heute sind diese Häuser überwiegend konventioniert“, sagt OGB-L-Sozialsekretär André Roeltgen. „Künftig aber sollen sie einen Teil ihrer Leistungen vom Staat nach Tarifen bezahlt bekommen.“ Dahinter vermutet Roeltgen „Sparzwänge“. Die Gewerkschaft habe kein Problem, über neue Finanzierungsformen sozialer Dienste zu diskutieren, denn immerhin heißt „Konventionierung“ die Begleichung aufgetretener Defizite in den Funktionskosten einer Einrichtung durch den Staat, Tarifbindung dagegen eine Plafonierung der Zuwendungen. „Doch dann müsste vorher klar sein, welche Qualität man anbieten will.“ Das sei nicht der Fall bei dieser Initiative, von der der OGB-L „noch nicht einmal offiziell in Kenntnis gesetzt“ worden sei.

Die Familienministerin will den Finanzierungsmodus jener Einrichtungen ändern, in die Minderjährige „platziert“ werden

Den Vorwurf, „sparen zu wollen“, weist Familienministerin Marie-Josée Jacobs (CSV) von sich. „Doch wenn künftig auch Kinder, die bisher noch in ausländische Einrichtungen geschickt werden, weil uns hier die Möglichkeiten fehlen, mehr und mehr in Luxemburg betreut werden sollen, dann

müssen wir diesen Bedürftigkeiten mit einem Leistungskatalog gerecht werden.“ Basis für die staatlichen Zuwendungen solle auch weiterhin der existierende Personalschlüssel der betreffenden Häuser sein. Darüber hinaus aber sollen Leistungen nach dem „forfait“-Prinzip bezahlt werden. Vorbild dafür soll die Pflegeversicherung mit ihrer Vergütung pro geleistetem Akt sein.

Allerdings existiert dieser Leistungskatalog noch nicht, ist das Vorprojekt zum Gesetzentwurf auch eine Diskussionsbasis, auf welcher die Trägerbetriebe dem Familienministerium Vorschläge unterbreiten sollen, inwiefern die Zahlung zeitlich bezogener „forfaits“ überhaupt an konkrete Leistungen geknüpft werden könnte. Und so dürfte es die Familienministerin in den nächsten Monaten nicht nur mit Gewerkschaften zu tun bekommen, die fürchten, das neue Tarifmodell komme, so der OGB-L, einem „Angriff auf die Arbeits- und Lohnbedingungen“ im Sozialwesen gleich. Die sozialen Trägerbetriebe werden sich vermutlich auf eine Rationalisierungs- und Synergiediskussion einlassen müssen. Denn wenn, wie die Familienministerin es vorhersieht, die Betreuung „viel stärker personenbezogen“ werden muss, dann bedeutet das, dass innerhalb einer Einrichtung auf Bedürfnisse reagiert werden müsste, die mit den zu betreuenden Kindern fluktuieren. Hochspezialisiertes Personal zu beschäftigen, könnte dann für eine Einrichtung allein nicht mehr rentabel sein. **PF**

L'ANCE À L'HEURE DES BILANS

Charles Schmit - nouveau président

De gauche à droite: Danielle Lelling, Robert Soisson, Paul Demaret, Charles Schmit, Cathérine Thinnes, Peter Witt et Marc Trausch

Photo: ANCE

Robert Soisson, président de l'ANCE, ouvre l'assemblée et salue les membres présents. Les rapports du président et de la secrétaire retracent les activités de l'an 2004. Sur le plan national, l'ANCE a participé à l'organisation de la 2e manifestation de la Journée Mondiale de l'Enfant le 18 septembre 2004 ainsi qu'à la Journée Mondiale de la Paix le 25 septembre 2004.

Tout au long de l'année 2004 l'ANCE a continué à soutenir activement des services nationaux qui s'engagent pour le bien-être de l'enfance: elle a soutenu les activités de la «Coalition Nationale pour les Droits de l'Enfant» ainsi que les travaux du «Ombuds-Comité pour les Droits de l'Enfant». L'ANCE a continué sa collaboration au groupe «Résolux» en vue de la publication de la 9e édition du guide sur le réseau social du Grand-Duché du Luxembourg. L'Association a publié trois bulletins (dont un numéro

double) qui se concentrent e.a. sur les thèmes suivants: les droits de l'enfant vivant en institution, l'intégration scolaire de l'enfant handicapé, une rétrospective sur l'histoire de l'ANCE depuis sa constitution en 1978. Un bulletin a documenté une Table Ronde organisée par l'APEHM (Association des Parents d'Enfants Mentalement Handicapés) en février 2004 sur le thème des droits des personnes handicapées dans notre société contemporaine.

Sur le plan international, deux membres de l'ANCE ont participé au congrès international à Glasgow organisé par la FICE (Fédération Internationale des Communautés Educatives) en septembre 2004. L'ANCE a continué à représenter le Luxembourg dans le réseau international EURONET et elle a soutenu les activités d'Eurochild pendant l'année 2004. Le rapport du trésorier Paul Demaret a montré

que la situation financière de l'ANCE est saine et les réviseurs de caisse, Raymond Ceccotto et Michel Krier ont attesté la bonne tenue de la caisse.

Les projets d'activités pour l'année 2005 se situent dans les mêmes axes et l'ANCE espère avant tout pouvoir promouvoir le dialogue et la coopération entre les différentes professions du secteur médico-psycho-pédagogique et social du Luxembourg. Elle a prévu l'organisation d'un congrès national en novembre 2005 sur le thème du travail interdisciplinaire dans le cadre institutionnel de l'école.

Après avoir exposé le programme de l'année 2005, l'assemblée a donné la décharge au comité. Après vingt-trois ans dans sa fonction de président, Robert Soisson a donné sa démission. Le nouveau président, Charles Schmit, le remercie vivement au nom de l'Assemblée

pour le travail engagé et assidu, qu'il a fait pendant toute cette période et lui propose d'accepter la présidence d'honneur de l'association. Fernand Liègeois, Monique Liègeois et Mathilde Tousch ont également donné leur démission comme membres du comité. Ils étaient tous les trois engagés dans l'ANCE depuis l'Assemblée Constituante en 1978.

L'ancien président, Robert Soisson, leur remercie chaleureusement pour leur soutien inlassable à ses côtés. Conformément aux statuts de l'ANCE, un nouveau comité a été formé et deux réviseurs de caisse ont été nommés: président: Charles Schmit, vice-présidente: Catherine Thinnes, secrétaire: Danielle Lelling, trésorier: Paul Demaret, membres: Aline Soisson, Robert Soisson, Marc Trausch, Peter Witt, Guy Aeckerlé et Jean-Marie Wagner. Réviseurs de caisse: Raymond Ceccotto et Michel Krier. ■

